

**Projet Éducatif Territorial labellisé Plan Mercredi
2024 – 2027
Mont-Saint-Aignan**

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Mont-Saint-Aignan	
Nom et prénom de l' élu de référence	TOURILLON Stéphanie
Fonction	Adjointe au maire en charge de l'enfance
Adresse	59, rue Louis Pasteur 76130 Mont-Saint-Aignan
Téléphone	02 35 14 30 67
Adresse électronique	stephanie.tourillon@montsaintaignan.fr

Coordination du projet assurée par :	
Nom et prénom du responsable pédagogique	RIBET Thomas
Fonction	Responsable du service Vie Scolaire, Périscolaire et Extrascolaire (VSPE)
Adresse	59, rue Louis Pasteur 76130 Mont-Saint-Aignan
Téléphone	02 35 14 30 67
Adresse électronique	thomas.ribet@montsaintaignan.fr

1- Diagnostic du territoire

Territoire concerné (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
Mont-Saint-Aignan	20 066

Précision sur les **domaines de compétence** acquis :

Commune	EPCI	
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

Offre du territoire en termes de :

Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la DDCS, aucune norme d'encadrement)	<input type="checkbox"/>
Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles)	<input checked="" type="checkbox"/>
Précédent PEdT signé et validé le : 16/12/2021	

Etablissements scolaires concernés :

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) maternelle(s)	5
École(s) primaire(s)	5
Collèges :	1

Organisation en **groupement scolaire** ?

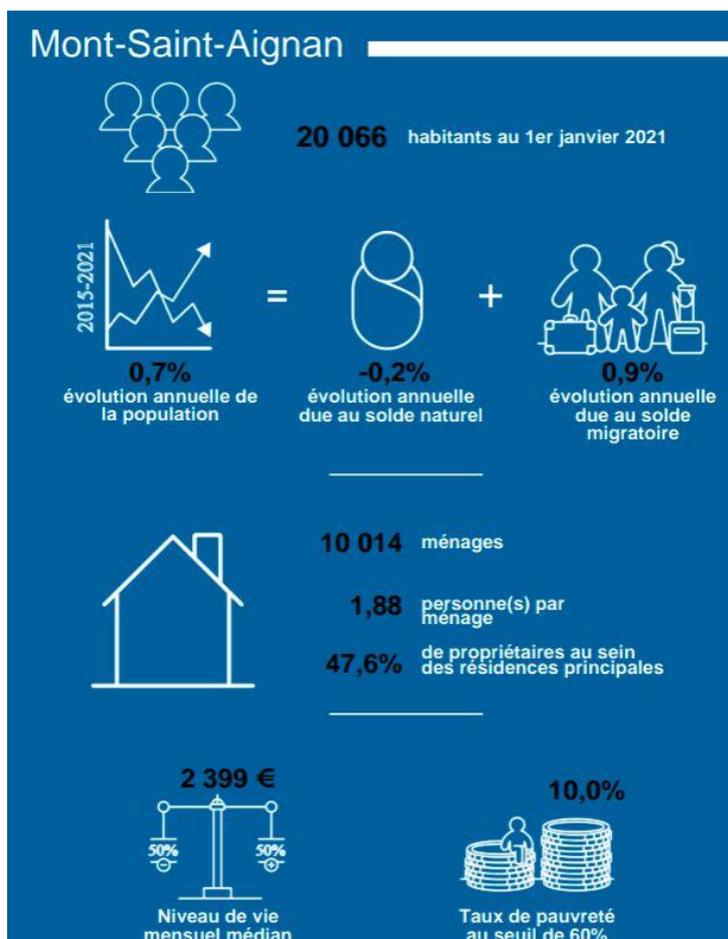
Oui (2 Groupes scolaires) Non

Si oui, communes concernées : Mont-Saint-Aignan (Groupe scolaire Berthelot et groupe scolaire Pierre et Marie Curie)

Publics concernés :

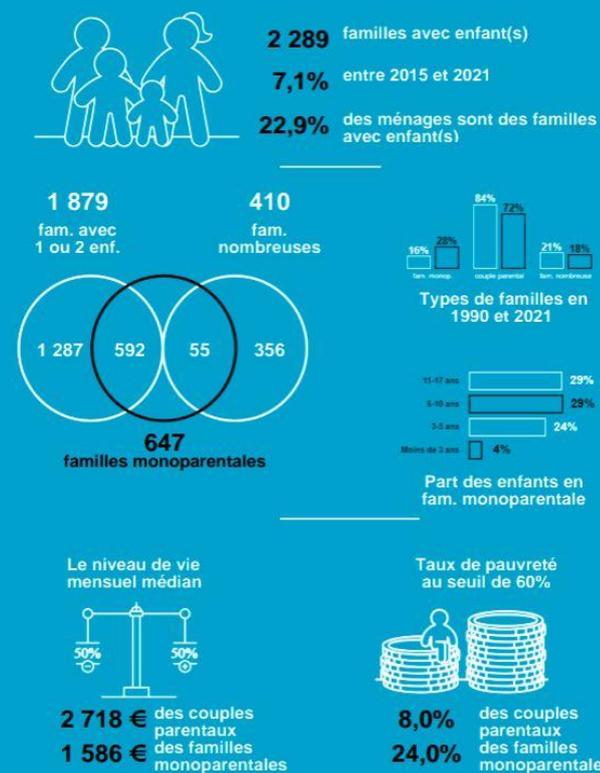
	Nombre global d'enfants scolarisés	Nombre prévisionnel d'enfants fréquentant les activités périscolaires	
		Mercredi	Autres jours
Niveau maternel :	464	120	376
Niveau élémentaire :	799	95	655
Niveau collège :	464	15	N/A

Données sur la population



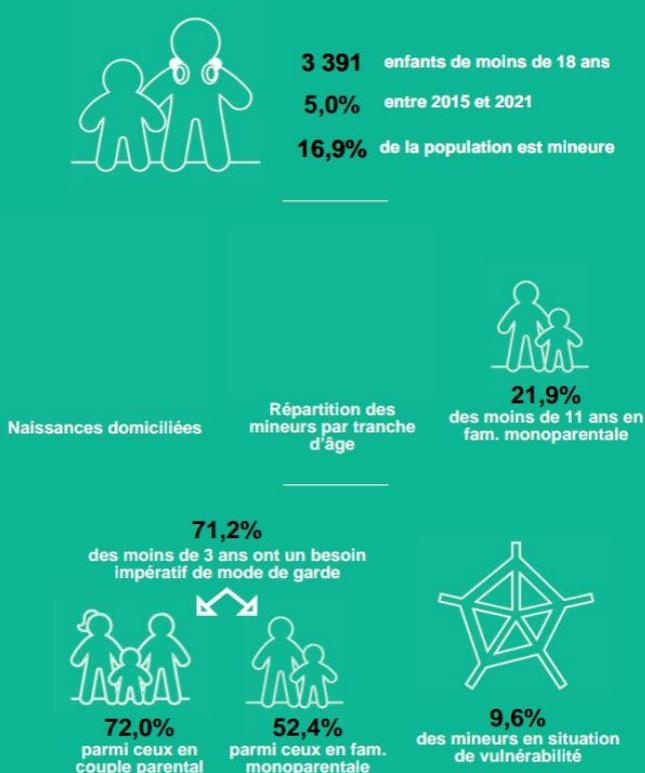
Les familles

Mont-Saint-Aignan



Les enfants

Mont-Saint-Aignan



Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEdT (ex : description des équipements sportifs et culturels, tissu associatif...) :

Une ville riche en équipements

La ville dispose des équipements scolaires / périscolaires / extrascolaires suivants :

5 groupes scolaires (10 écoles : 5 maternelles, 5 élémentaires)
2 Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) : Les petits princes / Rosa Parks
1 ALSH de la 6^{ème} à 17 ans : Pôle Ados MSA Jeunes
1 école privée
1 collège
1 université/ grandes écoles

Le site de Mont-Saint-Aignan est le centre historique et administratif de l'Université de Rouen Normandie. Il regroupe l'IUT de Rouen ; l'UFR sciences et techniques ; l'UFR lettres et sciences humaines ; l'UFR psychologie, sociologie et science de l'éducation ; l'UFR sciences du sport et de l'éducation physique ; l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Rouen.

Cette présence ouvre à la ville de nombreuses possibilités de partenariats, mais également la possibilité de recourir à des animateurs étudiants avec des spécificités adaptées aux attentes du jeune public.

Des équipements culturels sont également mis à disposition des enfants et des jeunes :

1 centre culturel comprenant notamment des salles de spectacle, une galerie d'exposition, une école de musique, une bibliothèque municipale et 2 bibliothèques associatives, 1 cinéma.

Tout au long de l'année, la Ville propose aux élèves des écoles primaires différents moments privilégiés pour découvrir l'univers artistique : des spectacles jeune public suivis de rencontres avec les artistes, des ateliers musicaux, des animations autour du livre, des échanges avec des professionnels du théâtre, des visites d'expositions, une découverte du 7^e art au cinéma Ariel et des arts plastiques.

Un Contrat Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ) est mis en place et coordonne l'ensemble des propositions culturelles, de la crèche jusqu'au collège.

La ville est également dotée de plusieurs équipements sportifs :

1 centre sportif et 4 gymnases scolaires attenants aux groupes scolaires
3 terrains de football
1 terrain de rugby
1 piste d'athlétisme
1 dojo
Terrains de tennis
Terrains de padel
1 Skate Park
1 centre aquatique
3 City-stades
1 Golf
...

À différentes périodes de l'année, les enfants de primaire bénéficient de séances de sport gratuites dispensées sur le temps scolaire. Deux animations différentes sont notamment proposées à destination des élèves de CM1 et CM2 :

- Un cycle de séances d'initiation au golf,
- Une journée dédiée à l'athlétisme avec différents ateliers de lancer, course, saut...

De plus, de la GS au CM2, des séances de natation sont proposées aux élèves dans le cadre du programme « Savoir Nager » en lien avec l'Education Nationale.

Une ville bénéficiant d'un tissu associatif très important

90 associations (sportives, culturelles, de loisirs...) sont présentes et actives. La ville s'emploie à entretenir le patrimoine communal dédié à ces activités et à soutenir les associations par le biais de subventions annuelles et de convention de mise à disposition de locaux ; leur permettant ainsi de proposer des tarifs attractifs.

Une ville verte

Le territoire communal compte 794 hectares, dont 80 hectares de forêts.

La ville dispose d'un patrimoine naturel conséquent avec :

4 bois (Cotillet / l'Archevêque / Compagnons / Fond du val)

2 parcs (des loisirs et du village)

1 square

5 parcours urbains

1 parcours sportif

Des pistes cyclables dans toute la ville.

Les enfants du territoire ont la chance de pouvoir profiter de ces espaces sur les différents temps : scolaire / périscolaire / extrascolaire.

La ville développe des projets en transversalité avec ses services et les partenaires locaux, afin que l'offre d'activités soit variée et de qualité.

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEdT (ex : transports, infrastructures...)

Isolement de certains sites périscolaires et extrascolaires :

- Groupe scolaire Berthelot (accessible grâce au réseau de bus dont la fréquence a été limitée et le trajet de la ligne peu adapté aux besoins des élèves).
- ALSH Rosa-Parks : Malgré un cadre agréable et bien équipé (parc de loisirs), cet accueil de loisirs est utilisé en complément de l'ALSH « Les petits princes » en centre-ville.

Evaluation du précédent PEdT labélisé Plan mercredi :

Evaluation du précédent PEdT :

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) 2021-2024 avait pour objectif principal de structurer et d'améliorer l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires, tout en assurant un cadre éducatif propice au bien-être, à l'épanouissement des enfants et à leur participation à la vie collective. Durant cette période, plusieurs initiatives ont permis d'atteindre ces objectifs à travers une meilleure organisation, la professionnalisation des équipes et le développement de projets éducatifs diversifiés.

Une très forte augmentation de la fréquentation est notable depuis 2 ans : +12% pour le périscolaire en semaine, +18% pour le périscolaire du mercredi, +5% pour l'extrascolaire.

Cette augmentation s'explique par différents facteurs : effet post-covid avec limitation du télétravail, réforme du chômage, mise en œuvre de tranches de QF élargies et favorables aux familles les plus modestes, qualité des projets pédagogiques des structures.

Méthodes d'évaluation :

Groupe thématique et implication des équipes scolaires

Le comité de pilotage s'appuie sur des groupes thématiques composés des équipes responsables des groupes scolaires, ainsi que leurs adjoints. Ces groupes se réunissent mensuellement afin de suivre et d'évaluer les différentes actions entreprises au sein des établissements scolaires. Chaque réunion mensuelle est l'occasion de dresser un état des lieux des projets en cours, d'identifier les besoins spécifiques et de proposer des ajustements si nécessaires.

Suivi et évaluation annuelle sur les sites périscolaires

Un suivi régulier est mis en place sur les sites périscolaires, en lien direct avec les équipes de direction et les responsables éducatifs des mercredis. Une évaluation annuelle est réalisée afin d'analyser les résultats des activités périscolaires, leur impact sur le bien-être et les apprentissages des enfants, et la qualité des dispositifs d'encadrement. Ce suivi permet de mesurer l'efficacité des actions menées et d'envisager des améliorations pour l'année suivante.

Bilan annuel des services

Un bilan annuel des différents services (scolaires, périscolaires et extrascolaires) est préparé et présenté

chaque fin d'année scolaire. Ce bilan inclut les résultats des évaluations des groupes thématiques ainsi que les observations faites sur les sites périscolaires. Il constitue une synthèse des avancées réalisées et des perspectives pour l'année à venir.

1. Structuration des équipes périscolaires

L'organisation périscolaire au sein des écoles a été renforcée grâce à la création de deux postes par groupe scolaire : un Responsable de Groupe Scolaire (RGS) et un Responsable de Groupe Scolaire Adjoint (RGSA), tous deux agents territoriaux. Le RGS est chargé de l'organisation du temps périscolaire, de la gestion des équipes (ATSEM, entretien) et du budget. Le RGSA assiste le RGS et se concentre sur l'organisation des temps extrascolaires et des mercredis.

Ces professionnels sont devenus des interlocuteurs clés pour les directions d'école, les familles et les partenaires municipaux, assurant une meilleure coordination des activités et des ressources. L'intégration d'animateurs spécialisés, tels que des éducateurs sportifs et des animateurs formés en musique, vidéo et théâtre, a également enrichi l'offre périscolaire.

2. Stabilité des équipes et professionnalisation

La stabilisation des équipes a été une priorité avec la stagiairisation de 6 animateurs référents sur 20 contrats permanents. Ce processus a renforcé la professionnalisation des acteurs éducatifs, garantissant une meilleure qualité d'accueil. Les animateurs référents, en charge de la coordination des activités, ont joué un rôle crucial dans la mise en œuvre des projets pédagogiques, notamment durant les mercredis.

3. Projets d'école et inter-périscolaires

Une logique de projet d'école et inter-périscolaire a été instaurée, mettant l'accent sur le vivre-ensemble et la participation active des enfants à la vie collective. Chaque établissement a développé des projets thématiques variés, visant à favoriser l'implication des élèves et à améliorer leur environnement scolaire.

Parmi les initiatives marquantes, plusieurs projets ont permis de sensibiliser les enfants à des valeurs essentielles telles que la citoyenneté, l'inclusion des personnes en situation de handicap, ainsi que la gestion des conflits à travers la coopération. L'apprentissage du vivre-ensemble s'est également manifesté par la mise en place de projets intergénérationnels, renforçant les liens entre les élèves et les aînés.

D'autres thématiques ont permis d'améliorer directement le cadre de vie des élèves. La végétalisation des cours d'école, par exemple, a contribué à créer un environnement plus agréable et propice à l'épanouissement. De plus, le bien-être sur le temps méridien a été pris en compte, notamment par la réalisation de fresques collectives, offrant un espace de créativité et de détente aux enfants.

Les projets se sont également ouverts sur le monde extérieur. Le jumelage avec d'autres écoles a permis aux élèves de découvrir d'autres cultures et réalités, les sensibilisant à l'ouverture vers les autres et le monde qui les entoure. Par ailleurs, un projet spécifique d'apprentissage de la langue anglaise a été mis en place, permettant aux élèves d'acquérir des compétences linguistiques tout en s'ouvrant à la diversité culturelle.

Ainsi, l'ensemble de ces projets a non seulement renforcé la cohésion au sein des établissements scolaires, mais a aussi contribué à créer un environnement plus inclusif et épanouissant pour chaque enfant.

Cf : Tableau d'évaluation des projets 2022/2023, 2023/2024 en PJ.

4. Collaboration et partenariats

La collaboration avec l'Éducation nationale a été facilitée par la présence d'un interlocuteur unique par groupe scolaire, simplifiant la coordination des projets communs. Des partenariats extérieurs, tels que ceux avec le Pôle Ressources Handicap et l'association Lire et Faire Lire, ont permis d'enrichir les activités proposées, notamment sur le temps du midi, très apprécié des enfants. L'aide aux devoirs a été organisée sur inscription avec une participation moyenne de 106 enfants par soir, renforcée par l'intégration de bénévoles pour un meilleur soutien.

5. Actions éducatives

La Ville propose des interventions sur les temps scolaire et périscolaire (en développement) afin de compléter les apprentissages de l'Éducation Nationale. Ces actions, qui s'intègrent dans le programme scolaire, enrichissent les propositions éducatives des enseignants dans les domaines du sport, de la culture, du développement durable, de la citoyenneté et de la prévention, tout en assurant une continuité pédagogique entre le temps scolaire et périscolaire. La diversité des actions proposées contribue à l'ouverture des écoles sur leur environnement et encourage des approches pédagogiques transversales. Une partie des équipes d'animation est amenée à participer ou à mener (RGS et RGSA) des actions sur les temps scolaires et périscolaires.

Les actions éducatives s'articulent autour de plusieurs thématiques :

- **Donner le goût du sport** grâce à des séances financées par la Ville et dispensées par des éducateurs sportifs municipaux ou des partenaires du territoire, avec des activités comme la natation, le golf, et la journée de l'olympisme.
- **Sensibiliser à la culture** par le biais d'ateliers artistiques, d'un accès aux bibliothèques dont celle de l'espace Marc-Sangnier, d'animations autour du livre, de séances de cinéma, de visites d'expositions et de rencontres avec des artistes.
- **Éduquer à la santé et au bien-être** avec des programmes tels que "Bien manger, ça s'apprend", des ateliers sur l'hygiène dentaire, ainsi que des campagnes de prévention sur les méfaits du tabac pour les adolescents.
- **Inculquer les bons gestes** grâce à une campagne de sensibilisation sur l'utilisation raisonnée des écrans, des interventions de la Police nationale sur les dangers d'internet, ainsi que des ateliers de prévention routière et de secourisme.
- **Enseigner le civisme** en abordant des notions de vivre-ensemble, la cohésion d'équipe, et le fonctionnement d'une mairie, tout en renforçant le devoir de mémoire.
- **Préserver l'environnement** avec des actions sur le changement climatique, la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, le tri et le recyclage des déchets, ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Actions éducatives : Evolution des propositions de 2021 à 2024

Année scolaire	Action culturelles		Action de prévention		Action sportives		Total AE / année scolaire
	Mater-nelle	Elémen-taire	Mater-nelle	Elémen-taire	Mater-nelle	Elémen-taire	
2021-2022	26	45	14	72	0	31	188
2022-2023	34	68	26	120	0	32	280
2023-2024	76	84	42	127	9	66	404
de 2021 à 2024	50	39	28	55	9	35	
Estimation 2024-2025	32	49	70	161	64	318	694

6. Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

En 2023, le 4^{ème} CME a été élu pour un mandat de 2 ans. Il se compose de 26 enfants élus au sein des classes de CM1-CM2 des 6 écoles de la Ville. Ces jeunes sont répartis dans 3 commissions :

- Citoyenneté et Vivre ensemble
- Sport et culture
- Environnement et développement durable

7. Pôle ado

Le pôle ado est un dispositif destiné aux collégiens et lycéens de la ville (de la 6^{ème} à 17 ans). Il met en place divers dispositifs de prévention, d'accompagnement à la citoyenneté et de loisirs destinés aux jeunes, en lien avec des partenaires.

Tout au long de l'année, des actions de prévention sont organisées au collège, abordant des thèmes spécifiques pour chaque niveau : le Vivre ensemble pour les 6^{èmes}, les Réseaux Sociaux pour les 5^{èmes} et les Problématiques liées à l'adolescence pour les 4^{èmes}. Des projets menés par les élèves sont également mis en place grâce à l'accompagnement du Pôle Ados.

La coordinatrice du pôle, en tant que "promeneur du net", assure une veille active sur les réseaux sociaux, facilitée par un partenariat avec le CRIJ et la CAF, afin de diffuser des informations et répondre aux questions des jeunes et de leurs familles.

En parallèle, un accueil de loisirs est proposé aux jeunes de la sixième à 17 ans, depuis septembre 2023,

(initialement à destination des 12-17ans), avec des activités planifiées les soirs, weekends, un mercredi sur 2 en accueil libre (en période scolaire), ainsi que pendant les vacances. IL est proposé dans une salle dédiée de l'aile de loisirs au sein de l'école Saint-Exupéry à Mont-Saint-Aignan.

Depuis septembre 2021, l'inscription aux activités de l'ALSH se fait via l'espace famille afin de créer une cohérence avec le système existant au sein des ALSH enfants.

L'équipe du pôle est composée de professionnels qualifiés. Il collabore avec plusieurs partenaires, dont l'association Les Enfants de la terre, qui aide les enfants en difficulté, ainsi que le CRIJ pour le partage d'informations, l'UNICEF pour promouvoir les droits des enfants. De plus, Oxygène Formation propose des formations en secourisme, et le Collège Jean de la Varende permet de développer des projets de prévention en lien avec la lutte contre le harcèlement scolaire.

Enfin, depuis septembre 2022, un Groupe de travail jeunes (GTJ) a été mis en place afin de permettre aux jeunes de pouvoir participer sur des sujets qui les concernent, aux évènements portés par la Ville ou tous sujets qu'ils souhaiteraient développer dans la continuité du CME.

Evaluation du Plan mercredi :

Centralisé au sein de l'**Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) "Les Petits Princes"** à l'école Saint-Exupéry, ce dispositif a permis de structurer l'accueil des enfants les mercredis, en optimisant les ressources et en créant un cadre stable et de qualité.

1. Évaluation des objectifs pédagogiques 2021-2024

Objectif 1 : Créer un espace d'accueil propice au bien-être des enfants

Les espaces périscolaires ont été réaménagés pour offrir un cadre apaisant, notamment par la création de salles sensitive et de détente. L'accueil de loisirs du mercredi a été centralisé, et la cour de l'ALSH de l'École Saint-Exupéry a été végétalisée pour rendre l'espace plus accueillant et propice à des activités en plein air.

Objectif 2 : Impliquer les enfants dans une vie collective harmonieuse

Un groupe de travail spécifique composé de RGS, RGSA et d'animateurs a travaillé autour de cette thématique pour réfléchir sur les pratiques et en proposer de nouvelles.

Les projets autour du vivre-ensemble, tels que le programme "Message clair", ont encouragé la communication non-violente et la prévention des conflits. La sensibilisation au handicap a également été un axe majeur avec la mise en place de salles spécifiques et des ateliers d'inclusion.

Autonomie : Encourager les enfants à devenir acteurs de leur quotidien.

- Participation à la vie quotidienne : Les enfants sont encouragés à gérer eux-mêmes leur temps lors du repas (débarrassage, service autonome au self, et choix de quantités). En élémentaire, ils se servent au self et expriment leurs besoins (Grosse faim/petite faim) en utilisant des jetons. En maternelle, ils expriment leurs besoins lorsqu'on leur demande et participent au débarrassage, avec une préparation pour une autonomie accrue en grande section.
- Choix de l'espace de jeux et mise à disposition du matériel : Les enfants choisissent leur espace de jeux et les activités souhaitées lors des temps périscolaires, des mercredis, et des vacances. Ils ont également accès à des espaces de jeux permanents (coins bricolage, lecture, dessin) et peuvent utiliser librement le matériel manuel et les jeux de société. Le matériel sportif et/ou spécifiques est mis à disposition selon les besoins.
- Recensement des envies : Les animateurs recueillent les souhaits des enfants pour les activités et projets. Les enfants participent à l'élaboration des plannings et peuvent exprimer leurs préférences par écrit ou verbalement.
- Bilans d'enfants : À la fin des activités ou projets, les enfants donnent leur avis sur ce qu'ils ont apprécié ou non, à l'aide d'outils adaptés à leur âge (émoticônes pour les plus jeunes, échanges verbaux ou écrits pour les plus âgés).

Valeurs : Promouvoir des valeurs de respect, d'inclusion, et de gestion des conflits.

- Règles de vie : Des règles de vie sont établies pour garantir le bon fonctionnement des accueils périscolaires et des activités. Elles sont présentées de manière adaptée à l'âge des enfants et incluent des aspects négociables pour leur implication active.
- Mixité, égalité, et gestion des conflits : Les animateurs mettent en place des animations favorisant la mixité et l'inclusion. Les sensibilisations aux valeurs telles que le respect et la lutte contre le harcèlement sont intégrées aux activités. En cas de non-respect des règles, des sanctions

réparatrices sont proposées pour aider les enfants à comprendre les enjeux.

Objectif 3 : Découverte de nouvelles activités

La diversité des activités a été enrichie grâce à l'intégration d'animateurs spécialisés, tels que des éducateurs sportifs et des animateurs formés en musique, vidéo et théâtre ; et à la venue régulière d'intervenants spécialisés (arts, sciences, environnement). Des formations ont été proposées aux animateurs, notamment dans les domaines sportifs, culturels et artistiques, favorisant l'introduction de nouvelles disciplines. Chaque période de vacances a été l'occasion de proposer des thèmes spécifiques, stimulant l'intérêt des enfants.

2. Organisation et centralisation de l'accueil

L'ALSH **Les Petits Princes**, situé en centre-ville, a joué un rôle central dans l'accueil des enfants des différentes écoles du secteur chaque mercredi. La centralisation sur un seul site a eu des impacts positifs :

- **Optimisation des ressources** : Grâce à la concentration des équipes et du matériel au sein de ce seul établissement, l'organisation des activités a été plus efficace. Les ressources humaines et matérielles ont été mieux réparties, permettant une plus grande diversité et structuration des activités.
- **Nouvelle organisation des temps périscolaires et extrascolaires** : La réorganisation de l'ALSH a permis d'harmoniser les pratiques éducatives et d'offrir une meilleure qualité d'accueil. Après une période d'ajustement, le fonctionnement est devenu plus fluide, avec des retours positifs des familles. Cette réorganisation a également permis d'intégrer le projet "Mon Restau Responsable", qui a amélioré l'expérience des repas à travers divers aménagements (salad-bars, circuits de débarrassage, animations thématiques).
- **Création de liens sociaux** : Le regroupement des enfants issus de différents établissements scolaires dans un même lieu a favorisé les interactions et la création de nouveaux échanges, renforçant ainsi la cohésion sociale entre les élèves.

3. Direction unique renforcée

L'ALSH **Les Petits Princes** a mis en place une direction unique composée de deux **Responsables de Groupe Scolaire Adjoint (RGSA)**, assurant une gestion centralisée des activités et une supervision rigoureuse :

- **Avantages de la double direction** : Ce binôme de direction a permis une répartition efficace des responsabilités, tant sur le plan administratif que pédagogique. Les deux RGSA ont apporté des perspectives complémentaires dans la gestion du centre, favorisant une supervision continue des activités.
- **Renforcement de l'encadrement** : Grâce à cette direction partagée, les animateurs ont bénéficié d'un meilleur accompagnement, et les activités éducatives ont été mieux encadrées. La double direction a également renforcé la qualité de l'accueil, permettant une gestion plus fluide des équipes et des enfants.

4. Végétalisation de la cour de l'école Saint-Exupéry

Un projet d'aménagement majeur a été réalisé avec la **végétalisation des cours** de l'école Saint-Exupéry. Cet espace, désormais transformé, a apporté plusieurs avantages :

- **Nouvelles activités en lien avec la nature** : La végétalisation de la cour a permis l'introduction de nouvelles activités en plein air, notamment des ateliers de jardinage, d'observation de la biodiversité et des jeux extérieurs. Ces initiatives ont favorisé la connexion des enfants avec la nature et ont enrichi les activités périscolaires proposées.
- **Amélioration du cadre de vie** : Ce nouvel aménagement a non seulement permis d'enrichir les activités, mais a aussi contribué à créer un environnement plus agréable et apaisant. Les enfants ont pu profiter d'un espace plus naturel, propice à leur bien-être et à leur épanouissement durant les temps de loisirs.

4. Logique de planning thématique et parcours éducatifs

- **Thématiques définies par période** : Chaque période entre les vacances scolaires a été marquée par une thématique centrale. Ces thèmes servaient de fil conducteur pour toutes les activités périscolaires, permettant aux enfants de s'immerger pleinement dans le sujet. Par exemple, une

période pouvait être dédiée à l'environnement (ateliers de jardinage, de recyclage et d'observation de la biodiversité), tandis qu'une autre portait sur le voyage ou la mythologie.

- **Projets complémentaires sous forme de parcours** : Chaque thème donne lieu à un ensemble d'activités complémentaires, si possible sous forme de parcours (en cours de développement).

Pièces complémentaires en annexe :

- *Projet pédagogique périscolaire 2024/2025 – Groupe scolaire Saint-Exupéry*
- *Tableau d'évaluation des projets périscolaires 2022/2023, 2023/2024*
- *Charte des valeurs éducatives*
- *Règlement intérieur*

2 - Modalités d'organisation des rythmes éducatifs ?

	Horaires des temps périscolaires		
	Matin	Midi	Soir
Lundi	7H30-8H35	12H-13H20	16H15-18H15
Mardi	7H30-8H35	12H-13H20	16H15-18H15
Mercredi	07H30-18H15		
Jeudi	7H30-8H35	12H-13H20	16H15-18H15
Vendredi	7H30-8H35	12H-13H20	16H15-18H15

Effectifs prévisionnels 2024/2025 sur le temps périscolaire (lundis, mardis, jeudis et vendredis) :

Nom de l'accueil : Ecole Camus			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
		45	270
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	5	18	9

Nom de l'accueil : Ecole Saint-Exupéry			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
		40	250
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	4	17	7

Nom de l'accueil : Ecole Curie			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
		30	185
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	4	14	8

Nom de l'accueil : Ecole du Village			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
		30	140
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	3	14	7

Nom de l'accueil : Ecole Berthelot			
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	Matin	Midi	Soir
		25	210
Nombre d'encadrants	Matin	Midi	Soir
	4	14	9

Effectifs prévisionnels 2021/2022 sur le temps périscolaire (mercredis) :

Nom de l'accueil : ALSH Les petits princes	
Total <u>maximum</u> du nombre d'enfants accueillis	232 (112 maternelles, 120 élémentaires)
Nombre d'encadrants	23
Horaires	07H30 – 18H15

Structuration de l'offre éducative sur la journée du mercredi sur le territoire :

Le mercredi, la ville propose un seul accueil de loisirs au centre-ville : « Les petits princes » situé au sein du groupe scolaire Saint-Exupéry. Il est accessible en transport en commun ou même à pied pour une grande partie des habitants.

L'accueil des enfants d'élémentaire se fait dans une aile loisirs dédiée et l'accueil des enfants de maternelle dans une aile dédiée côté école maternelle.

Organisation de la journée :

Un groupe de travail mené sur l'année scolaire 2023/2024 avec les 10 responsables de groupe scolaire (RGS et RGSA), le chef de service et la coordonnatrice des accueils de loisirs a permis de repenser et de structurer la journée du mercredi (le même travail a été effectué pour les temps périscolaires dans les écoles et les temps extrascolaires). Les diagrammes suivants (à destination des animateurs) permettent de rendre compte de l'organisation d'une journée :



Pour l'animateur :

Prendre les feuilles de pointage ainsi que la télécommande visiophone
Préparer une salle accueillante
Pointer l'enfant à son arrivée (uniquement s'il est inscrit)
Proposer diverses tables dédiées aux activités calmes (puzzle, jeux de société, coloriage).
Jouer avec les enfants
Arrêter tous les ateliers pour 8h20/25, vérification des feuilles d'appel, rangement de la salle et départ vers la salle dédiée à son groupe
Transmission des informations auprès des collègues



7h30-8h30

Garderie

Pour l'enfant :

Venir se pointer auprès de l'animateur
Profiter des activités proposées par l'équipe d'animation
Jouer avec l'animateur
Prendre un livre et s'installer pour se réveiller tranquillement
Ranger quand il a terminé

Pour l'animateur :

Temps d'accueil du matin:

Accueillir l'enfant et/ou parent, pointer l'enfant et prendre les informations nécessaires.



8h30 - 9h

Arrivées échelonnées

Pour l'enfant :

Venir se présenter auprès de l'animateur
Dire bonjour
Donner les informations si nécessaire

Pour l'animateur :

Vérifier les feuilles d'appels des enfants, ainsi que les habitudes alimentaires, prendre connaissance des informations données par les parents le matin.
Présentation de la journée (présentation des animateurs, menu, ateliers).
Écoute des enfants sur leurs demandes ou envies.



9h

Regroupement/ Appel

Pour l'enfant :

Écouter les animateurs
Participer au rangement et aux propositions des ateliers.

Pour l'animateur :

Préparer, installer et ranger son activité
Varier les types d'activités (manuelles, sportives ou culturelles)
S'adapter en cas d'imprévus (météo, tranches d'âges, etc.)
Présenter son activité et la faire avec les enfants
Remplir une feuille de sortie en cas de sortie
Emporter une trousse pharmacie en fonction de l'activité proposée
Accompagner les enfants pendant le déroulé de l'activité



9h15 - 11h30

14h - 16h30

Temps d'activité



Pour l'enfant :

Profiter de l'activité proposée ou en proposer une si l'enfant a envie

Ne rien faire et se diriger vers les coins permanents
Aider le groupe à ranger l'activité

Écouter les consignes

Pour l'animateur :

Ils s'installent un par table ou se répartissent au mieux l'espace

Accompagnement au repas :

Maintenir un niveau sonore correct
Inciter l'enfant pour goûter les plats
Vérifier les régimes alimentaires et PAI
Accompagner le débarrassage
Vérifier que tous les enfants soient venus à la cantine
Aider aux services si besoin (lait, soupe, sucre) ou plat
Aider les enfants à couper
Favoriser l'autonomie
Sensibiliser au gaspillage



11h30 - 13h30

Temps de repas

Pour l'enfant :

Se pointer
Se laver les mains avant d'aller manger

Dans la cantine

Parler calmement
Être polis
Goûter à tout
Demander pour se lever (débarrassage, cruche, se resservir)
Prendre son temps pour manger

Dans la cour, ou dans les salles

Participer à l'activité ou faire ce dont ils ont envie (jeux libres, lecture, dessin,...)
Demander de l'aide à l'animateur si besoin
Proposer leurs envies, leurs besoins

Dans la cour ou salle

Proposer des activités
Être mobile dans les espaces (vigilance dans les toilettes et petits recoins)
Faire remonter les informations à l'enseignant

Pour l'animateur :

Aménager des lieux de repos dans les salles.
Encadrer ces temps de repos en proposant des histoires, de la musique douce, de la relaxation...
Des temps calmes innovants doivent être proposés.

Tout le monde est mobilisé, on se repose mieux en petits groupes donc il faut diviser les groupes
Adapter le temps calme en fonction de l'âge des enfants, du rythme de la journée et / ou de la semaine.



13h30-14h

Temps calme

Pour l'enfant :

Il peut demander à dormir quel que soit son groupe.
Il peut se reposer au-delà de 14h00 s'il le souhaite.

Pour l'animateur :

Proposer à un groupe d'enfant de participer à la préparation du goûter,
Recenser les points de vue des enfants sur leur ressenti de la journée
Ranger le goûter avec la participation des enfants
Faire attention aux allergies et PAI



17h -18h15

Goûter

Pour l'enfant :

Se laver les mains en amont et à la fin
Échanger avec ses camarades et les animateurs
Participer à la préparation du goûter
Participer au rangement du goûter

Pour l'animateur :

Jouer avec les enfants jusqu'à leur départ
Prendre les feuilles d'appel et la télécommande
Vérifier que l'adulte est habilité à récupérer l'enfant
Faire signer la feuille de journée à l'adulte
Échanger avec les adultes sur la journée des enfants
Passer les informations importantes aux adultes concernés
Faire signer une feuille de retard si l'adulte est en retard pour venir chercher l'enfant



17h -18h15

Départs échelonnés

Pour l'enfant :

Ranger son activité avant de partir
Prendre ses affaires
Dire au revoir aux animateurs
Prévenir de son départ

Equipes d'animation, plannings thématiques et projets d'animation

Thématiques et organisation :

Chaque période, entre les vacances scolaires, un thème commun est défini pour l'ensemble de l'ALSH (maternelle et élémentaire). Ces thématiques sont choisies par les équipes d'animation, puis validées par les directions. À partir de ces thèmes, les plannings d'activités et de jeux sont élaborés et répartis sur la période. Les thèmes sont choisis en lien avec le projet politique du mandat en cours.

Composition des équipes d'animation :

Les équipes du mercredi sont constituées principalement d'animateurs référents, qui sont des agents contractuels à 70 % ou 100 %, travaillant déjà sur les temps périscolaires (matin, midi et soir) dans les écoles de la ville. Chaque groupe scolaire (5 au total) est encadré par deux animateurs référents en maternelle et deux en élémentaire. Ces équipes sont complétées par des animateurs vacataires.

Les animateurs bénéficient d'un double encadrement, assuré par les directeurs du mercredi et les responsables de groupe scolaire (RGS) ainsi que leurs adjoints (RGSA). À noter que les animateurs contractuels à 100 % occupent également la fonction de directeurs durant les sessions de vacances (extrascolaire).

Activités et projets d'animation :

Les activités sont organisées autour des thématiques définies, avec une complémentarité dans les parcours proposés : sport, activités artistiques, découvertes scientifiques, activités manuelles, expression corporelle, jeux d'imagination, etc.

Dans une démarche de projet, les animateurs référents et expérimentés sont tenus de produire des fiches de projets d'animation, avec l'accompagnement des directeurs, RGS, ou adjoints. Enfin, un grand jeu thématique est organisé en fin de période, en lien avec le thème travaillé.

3 - Cadre d'élaboration et de pilotage du PEdT

Cadre d'élaboration du PEdT (démarche suivie, réunions organisées...)

Le comité de pilotage pourra se réunir afin d'évaluer les propositions/ actions/ dossiers.

Les membres :

- Stéphanie Tourillon (élue à l'enfance)
- Emmanuelle Deveaux (Directrice générale Adjointe)
- Un(e) représentant(e) de la CAF
- Morgane Collet (Directrice de l'Enfance)
- Thomas Ribet (Responsable service vie scolaire, périscolaire, extrascolaire)
- Margot Berbé (Responsable adjointe du service vie scolaire, périscolaire et extrascolaire)
- Nathalie Prévost (Chargée des politiques éducatives)
- Inès Imzilen (Responsable du service jeunesse)

Les membres occasionnels :

Selon le thème du COPIL, certains membres peuvent être associés :

- CPC
- Responsable de groupes scolaires
- Elu(e)s
- Directeurs/directrices d'école
- Associations (AFEV/ FRANCAS/ CEMEA...)
- Représentants Parents
- PRH 76

Composition du comité de pilotage

Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents...)
- Education Nationale - Caisse d'Allocations Familiales - PRH 76	- AFEV	- Fédération Parents élèves - Représentants parents élèves

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage pour la période de conventionnement :

1. Groupe thématique et implication des équipes scolaires

Le comité de pilotage s'appuie sur des groupes thématiques composés des équipes responsables des groupes scolaires, ainsi que leurs adjoints. Ces groupes thématiques se réunissent de manière mensuelle afin de suivre et d'évaluer les différentes actions entreprises au sein des établissements scolaires. Chaque réunion mensuelle est l'occasion de dresser un état des lieux des projets en cours, d'identifier les besoins spécifiques et de proposer des ajustements si nécessaires.

2. Suivi et évaluation annuelle sur les sites périscolaires

Un suivi régulier est mis en place sur les sites périscolaires, en lien direct avec les responsables de groupe scolaire, les directions d'école si besoin et les responsables des mercredis. Une évaluation annuelle est réalisée afin d'analyser les résultats des activités périscolaires, leur impact sur le bien-être et les apprentissages des enfants, et la qualité des dispositifs d'encadrement. Ce suivi permet de mesurer l'efficacité des actions menées et d'envisager des améliorations pour l'année suivante.

3. Bilan annuel des services

Un bilan annuel des différents services (scolaires, périscolaires et extrascolaires) est présenté chaque fin d'année scolaire au membre du comité de pilotage. Ce bilan inclut les résultats des évaluations des groupes thématiques, ainsi que les observations faites sur les sites périscolaires. Il constitue une synthèse des avancées réalisées et des perspectives pour l'année à venir.

4. Réunion des membres du comité de pilotage en fonction des thématiques spécifiques

En fonction des besoins et des thématiques particulières identifiées au cours de l'année, des réunions spécifiques du comité de pilotage sont organisées.

Exemples de thématiques :

- **Végétalisation des cours d'école** : Suivi des projets visant à réaménager les espaces extérieurs pour offrir un environnement plus vert et accueillant aux enfants.
- **Projets d'école et inter-périscolaires** : Analyse et accompagnement des initiatives éducatives spécifiques à chaque établissement ou mettant en relation plusieurs sites périscolaires pour des actions communes.
- **Charte d'accueil des enfants en situation de handicap** : Évaluation de la mise en œuvre de la charte et des conditions d'accueil inclusives, et propositions pour améliorer l'accessibilité et l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Ces réunions thématiques permettent de traiter en profondeur les problématiques ciblées, d'impliquer les parties prenantes concernées, et de garantir une adaptation des pratiques aux besoins du terrain.

4 - Objectifs éducatifs du PEdT pour la période 2024-2027

Objectifs éducatifs visés ou axes prioritaires :

Les orientations politiques :

- 1-Améliorer les conditions d'accueil des enfants
- 2-Favoriser les apprentissages et gommer les inégalités
- 3-Développer une politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- 4-Soutenir l'éducation artistique

La stratégie à l'enfance :

Objectifs :

- Améliorer le bien-être des enfants et des personnels
- Favoriser les parcours de réussite
- Préparer des citoyens engagés et responsables
- Développer les relations avec les familles et les partenaires

Valeurs :

- Le respect (l'autre, la nature, la vie animale)
- Le soutien et la bienveillance
- L'équité de traitement
- La transparence.

Le plan d'actions Ville Amie des Enfants 2020/2026 :

5 engagements :

- Assurer le bien-être de chaque enfant en favorisant et en accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes.
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.
- Nouer un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Modalités de mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs ou axes :

1. Améliorer les conditions d'accueil des enfants

- **Création d'espaces adaptés** : Aménager les espaces scolaires et périscolaires pour offrir un environnement sécurisé, confortable et stimulant.
- **Renforcement de l'encadrement** : Augmenter le nombre d'animateurs et d'accompagnateurs pour garantir un accueil personnalisé et sécurisé, notamment pour les enfants en situation de handicap.
- **Formation continue du personnel** : Organiser des sessions de formation régulières pour le personnel éducatif sur les nouvelles méthodes d'accueil et de gestion des groupes d'enfants.

2. Favoriser les apprentissages et gommer les inégalités

- **Soutien scolaire personnalisé** : Mettre en place des ateliers d'accompagnement scolaire après les heures de classe pour les élèves en difficulté, avec des tuteurs formés.
- **Accès aux ressources numériques** : Déployer des outils numériques dans toutes les écoles, tout en assurant une formation adaptée pour les enseignants et les élèves.
- **Projets pédagogiques inclusifs** : Favoriser des projets pédagogiques qui prennent en compte les diversités culturelles, sociales et linguistiques, afin de valoriser chaque élève.

3. Développer une politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse

- **Concertation avec les parties prenantes** : Organiser des réunions régulières avec les familles, les enseignants et les associations locales pour coconstruire les politiques éducatives.
- **Soutien aux initiatives locales** : Financer et promouvoir des initiatives locales visant à enrichir l'offre éducative, comme des clubs de lecture, des ateliers de découverte scientifique, ou des projets artistiques.
- **Mise en place de dispositifs d'écoute** : Créer des espaces d'écoute pour les enfants et les jeunes, afin de mieux comprendre leurs besoins et attentes.

4. Soutenir l'éducation artistique

- **Partenariats culturels** : Développer des partenariats avec des structures culturelles locales (musées, théâtres, centres d'art) pour intégrer des activités artistiques dans les parcours scolaires.
- **Ateliers de pratique artistique** : Mettre en place des ateliers réguliers de musique, de théâtre, de peinture et d'autres formes d'art dans les écoles, animés par des professionnels du secteur.
- **Valorisation des productions artistiques** : Organiser des expositions, des spectacles et des concours pour valoriser les créations artistiques des enfants.

Stratégie à l'Enfance :

Objectifs :

- **Améliorer le bien-être des enfants et des personnels** :
 - **Programmes de bien-être** : Intégration d'activités de bien-être (yoga, méditation) dans les routines quotidiennes scolaires.
 - **Espaces de repos** : Aménager des zones de détente et de calme dans les écoles et les centres périscolaires.
- **Favoriser les parcours de réussite** :
 - **Suivi individualisé** : Développer des plans de suivi individualisés pour chaque enfant, avec des bilans réguliers pour ajuster les parcours en fonction des besoins spécifiques.
 - **Orientation proactive** : Accompagner les enfants dans la découverte de leurs intérêts et talents dès le plus jeune âge pour orienter leur parcours scolaire.
- **Préparer des citoyens engagés et responsables** :
 - **Programmes d'éducation civique** : Renforcer l'éducation civique à travers des ateliers sur les droits de l'enfant, la citoyenneté et le respect de l'environnement.
 - **Initiatives citoyennes** : Encourager la participation des enfants à des projets communautaires et solidaires.
- **Développer les relations avec les familles et les partenaires** :
 - **Communication régulière** : Instaurer des canaux de communication réguliers et transparents avec les familles (Plateformes en ligne ; Toute mon année).
 - **Ateliers parents-enfants** : Organiser des ateliers de co-éducation où parents et enfants peuvent partager des moments éducatifs ensemble.

Valeurs :

- **Le respect (de l'autre, de la nature, de la vie animale)** :
 - **Sensibilisation et actions concrètes** : Campagnes de sensibilisation et actions concrètes dans les écoles (journées de nettoyage, visites de fermes pédagogiques).
- **Le soutien et la bienveillance** :
 - **Formation en bienveillance** : Formation du personnel éducatif aux pratiques de bienveillance, à la gestion des émotions et à la communication non violente.
- **L'équité de traitement** :
 - **Évaluation transparente** : S'assurer que tous les enfants aient accès aux mêmes ressources et opportunités, indépendamment de leur milieu social ou de leurs capacités.
- **La transparence** :
 - **Transparence des décisions** : Publication régulière des décisions prises par les autorités éducatives et explication des critères ayant conduit à ces décisions.

Engagements :

1. **Assurer le bien-être de chaque enfant :**
 - **Programmes de développement personnel :** Mise en place de programmes d'accompagnement individualisés pour le développement personnel et social des enfants.
2. **Lutter contre l'exclusion et les discriminations :**
 - **Projets inclusifs :** Création de projets inclusifs qui visent à sensibiliser et à éduquer sur les questions de diversité et d'égalité.
3. **Proposer un parcours éducatif de qualité :**
 - **Évaluation et amélioration continue :** Évaluation régulière de la qualité des parcours éducatifs proposés avec un plan d'action pour améliorer les lacunes identifiées.
4. **Valoriser la participation et l'engagement des enfants :**
 - **Conseil Municipal des enfants :** conseil des enfants et des jeunes pour donner une voix active aux enfants et adolescents dans les décisions locales les concernant.

5 - Ambition éducative pour le mercredi

Préciser les modalités de prise en compte de la charte qualité dans la mise en œuvre de l'offre éducative du mercredi :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Diversité et qualité des activités

Continuité éducative des différents temps de l'enfant (lien avec le socle commun des enseignements scolaires, collaboration et concertation entre équipe enseignante/équipe d'animation aux instances de pilotage PEdT – Conseil d'école) :

La continuité éducative des différents temps de l'enfant s'articule autour de plusieurs éléments clés qui favorisent une collaboration efficace entre les différents acteurs éducatifs de la ville (Service politique éducative, Service vie scolaire, périscolaire et extrascolaire, RGS (Responsable de Groupe Scolaire) et RGSA, leurs adjoints) en lien les directions d'école et les enseignants.

Le suivi quotidien assuré par les RGS et RGSA en collaboration avec les équipes de l'Éducation Nationale est fondamental. Des points hebdomadaires permettent de s'assurer que les projets avancent en harmonie et que les besoins des enfants sont identifiés et pris en compte. La présence constante de deux interlocuteurs de la ville dans les écoles renforce cette synergie, garantissant une communication fluide et une identification rapide des problématiques.

La participation des RGS, RGSA, d'un membre de la direction de l'enfance et d'un élu lors des conseils d'école assure une prise de décision éclairée et collaborative. La préparation des conseils en amont permet de définir des priorités et d'établir des liens clairs entre les actions mises en place dans le cadre scolaire et celles du temps périscolaire, renforçant ainsi la continuité éducative.

Les interventions proposées par la ville durant les temps scolaire et périscolaire visent à compléter et enrichir les apprentissages offerts par l'Éducation Nationale. Ces actions, qui incluent des activités culturelles, sportives et de prévention, s'intègrent dans le programme scolaire, ce qui favorise une approche transversale des enseignements. Avec une estimation de 694 actions pour l'année scolaire 2024-2025, la diversité des interventions montre l'engagement de la ville à assurer une continuité entre les temps scolaires et périscolaires. Ce volume d'actions permet non seulement d'enrichir le quotidien des élèves, mais aussi de renforcer les liens avec l'environnement local, contribuant ainsi à une approche éducative globale.

Accueil des enfants de moins de 6 ans :

L'accueil des enfants de moins de 6 ans, le mercredi, fait l'objet d'une attention particulière afin de garantir un environnement adapté à leurs besoins spécifiques et une continuité éducative en lien avec la petite enfance. Ce dispositif vise à assurer un accompagnement de qualité pour les enfants de 3 à 6 ans, tout en offrant un soutien précieux aux familles et un accompagnement dans leur parentalité si nécessaire.

L'accueil des enfants de Petite Section et de Moyenne Section (3 à 5 ans) se fait dans une extension dédiée, spécifiquement aménagée (toilettes, dortoir, mobiliers...). Cet espace est conçu pour leur offrir un cadre sécurisé, stimulant et adapté à leur développement. Les enfants de Grande Section (5 à 6 ans) bénéficient, quant à eux, d'une salle dédiée au sein de l'aile de loisirs, leur permettant de profiter d'activités appropriées à leur âge tout en favorisant une transition douce vers les structures de loisirs pour les plus grands.

Les plannings d'activités proposés aux enfants sont soigneusement élaborés en fonction de leur âge et de leurs capacités. Ces activités visent à favoriser leur épanouissement à travers des jeux éducatifs, des ateliers créatifs et des moments de détente adaptés à leur rythme.

L'accueil des enfants de moins de 6 ans s'inscrit dans une démarche de continuité éducative, en étroite collaboration avec les services de la petite enfance. La Direction de l'enfance, organise des temps d'échanges réguliers entre les directeurs des centres de loisirs et les directrices des crèches pour assurer une transition harmonieuse entre les différentes structures. Ces échanges, organisés au besoin tout au long de l'année et systématiquement à la fin de l'année scolaire, permettent de faire le point sur les besoins des enfants et d'ajuster les pratiques pour offrir le meilleur accueil possible. Cette collaboration étroite garantit un suivi continu des enfants, assurant ainsi une cohérence éducative entre les différents lieux d'accueil.

En outre, la commune dispose d'une offre importante en matière d'accueil de la petite enfance, avec 284 places en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sous le régime de Prestation de Service Unique (PSU). Sur ces 284 places, 146 sont gérées directement par la collectivité, réparties dans trois crèches

collectives et une crèche familiale. De plus, l'association Liberty gère 110 places destinées principalement aux entreprises, tandis que l'organisme People and Baby propose un multi-accueil de 25 places. En complément, la ville accueille six micro-crèches privées qui viennent renforcer cette offre d'accueil, offrant ainsi une diversité de solutions pour répondre aux besoins des familles. Cette richesse en structures de petite enfance sur le territoire communal permet de garantir une continuité de prise en charge et un accompagnement de qualité pour les enfants dès leur plus jeune âge.

Inclusion de tous les publics de mineurs :

La ville est engagée dans une politique d'accueil inclusive, visant à garantir que chaque enfant, quels que soient ses besoins spécifiques, puisse participer pleinement aux activités de loisirs et bénéficier des mêmes opportunités que ses pairs.

La ville s'engage à accueillir tous les enfants, en veillant à respecter leurs besoins spécifiques et en mettant en place les ressources nécessaires pour les accompagner dans leur parcours. Si un enfant requiert un soutien particulier au sein du groupe, la ville fait le choix d'intégrer un accompagnateur supplémentaire pour assurer un suivi individualisé. Cet adulte, dédié à l'accompagnement de l'enfant, veille à son bien-être et à son intégration harmonieuse dans les activités, favorisant ainsi son épanouissement au sein de la collectivité. Cette approche garantit que chaque enfant, y compris ceux en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques, puisse participer aux activités proposées par l'ALSH et les structures de loisirs, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à ses besoins.

Dans cette logique d'inclusion, la ville a mis en place un programme de formation spécifique à l'accueil inclusif pour l'ensemble des animateurs permanents. Ces formations permettent aux équipes de développer des compétences adaptées à l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou présentant des particularités. L'objectif est de sensibiliser et de former les animateurs afin qu'ils puissent offrir un accueil de qualité à tous les enfants, sans distinction. Cette volonté de former le personnel éducatif s'inscrit dans une démarche continue de professionnalisation et d'amélioration des pratiques, garantissant ainsi un environnement bienveillant, sécurisé et adapté aux besoins de chacun.

L'accueil de tous les enfants nécessite parfois un encadrement supplémentaire et surtout du matériel spécifique permettant un accueil dans de bonnes conditions. Des salles sensorielles ont été mises en place au sein de l'ALSH et de chaque groupe scolaire. Ces espaces dédiés permettent de fournir un environnement apaisant et stimulant grâce à des équipements adaptés pour offrir une grande variété de stimulations sensorielles tout en favorisant le calme et la détente. Le matériel utilisé est soigneusement sélectionné pour répondre aux besoins spécifiques des enfants, notamment : tapis, coussins, poufs et assises spécifiques, colonnes à bulles, projecteurs kaléidoscopiques, fibres optiques, couvertures lestées et casques anti-bruit, boîtes à musique, veilleuses diffuseur d'arômes....

La ville travaille également en collaboration étroite avec le Pôle Ressource Handicap (PRH 76) pour élaborer une charte d'accueil inclusive, qui formalise les engagements de la ville en matière d'inclusion. Cette charte est le fruit d'un groupe de travail réunissant des Responsables de Groupes Scolaires (RGS), les directeurs de l'ALSH, et les membres du Pôle Ressource Handicap. Ensemble, ils définissent les bonnes pratiques à adopter pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap, tout en garantissant un accompagnement et un suivi personnalisés.

Cette charte d'accueil permet d'instaurer un cadre clair et structuré pour l'inclusion des enfants, tout en soutenant les équipes éducatives dans la mise en œuvre des actions nécessaires à cet accueil. Elle constitue un outil précieux pour assurer une prise en charge cohérente et respectueuse des besoins de chaque enfant, en partenariat avec les familles et les professionnels de l'enfance.

Le Pôle Ados, depuis 2021, accueille les jeunes 1 mercredi sur 2, en accueil libre. Parfois, des activités spécifiques peuvent être proposées mobilisant davantage de jeunes. À partir de 2025, une réflexion va être menée sur l'intérêt d'une ouverture le mercredi pour les jeunes. Ce temps pourrait être remplacé par des ouvertures sur les temps périscolaires, le soir, après les cours.

Place des familles :

La ville, engagée dans une démarche participative et à l'écoute de l'enfant, s'efforce de créer un environnement propice à l'échange et à la collaboration entre les familles, les enfants et les équipes éducatives.

Dès l'arrivée des enfants chaque matin, les familles sont invitées à partager un moment d'échange avec les animateurs, qui sont spécialement détachés à des tables d'accueil. Ce temps privilégié permet aux parents de poser des questions, de s'informer sur les activités de la journée et de faire part de leurs remarques ou préoccupations. Ce lien est également renforcé en fin de journée, lorsque les familles échangent avec les animateurs du groupe de leur enfant, favorisant un suivi personnalisé et une véritable collaboration autour du bien-être de l'enfant.

Pour renforcer cette relation de confiance, la ville met à disposition des familles plusieurs outils d'information. Grâce à la plateforme numérique "Toute mon année", les parents peuvent accéder en ligne aux plannings, aux photos des activités et à des informations détaillées sur les projets en cours. Cette transparence permet aux familles d'être pleinement impliquées dans la vie quotidienne de leurs enfants à l'ALSH. De plus, les plannings d'activités sont affichés dans les salles, ainsi que sur l'espace dédié aux familles, facilitant ainsi un accès régulier et immédiat à l'information.

Participation des enfants et des familles aux projets citoyens :

La ville, dans le cadre de son engagement "Ville Amie des Enfants" (VAE), valorise la participation active des enfants à la vie locale. Le Conseil Municipal des Enfants (CME), créé en 2016, est un outil essentiel de cette démarche. Les jeunes élus, représentant leurs écoles et quartiers, sont régulièrement sollicités pour donner leur avis sur les projets de la ville, y compris ceux liés aux activités de loisirs et aux structures d'accueil. Cet espace de démocratie participative permet aux enfants de devenir des acteurs à part entière de leur environnement. Depuis 2022, un dispositif d'instance participative pour les ados appelé Groupe de Travail Jeunes (GTJ), a été créé dans la continuité du CME, mais avec un fonctionnement adapté à cette tranche d'âge. Pour exemple, les rencontres ont lieu le samedi après-midi.

Les familles sont également impliquées dans les initiatives citoyennes menées par les jeunes, notamment dans le cadre des Contrats Loisirs Jeunes (CLJ). Ce dispositif permet aux jeunes issus de familles modestes de bénéficier d'activités de loisirs en contrepartie d'un engagement citoyen. Par exemple, chaque année, ces jeunes organisent des goûters et des temps d'échange au sein de l'ALSH, auxquels les familles sont conviées.

Partenariats avec des structures sportives, socioculturelles, etc. :

Les mercredis, les équipes travaillent en collaboration avec les équipements culturels de la ville, notamment :

- L'EMS, un centre culturel incluant des salles de spectacle, des ateliers de pratiques artistiques et une bibliothèque
- Cinéma ARIEL.

Cela nous permet proposer des spectacles jeune public, suivis de rencontres avec les artistes, des ateliers musicaux, des animations autour du livre, des visites d'expositions, des sorties cinéma, des ateliers d'arts plastiques....

La ville dispose également de nombreux équipements sportifs, tels que :

1 centre sportif et 4 gymnases scolaires attenants aux groupes scolaires

3 terrains de football

1 terrain de rugby

1 piste d'athlétisme

1 dojo

Terrains de tennis

Terrains de padel

1 Skate Park

1 centre aquatique

3 City-stades

1 Golf

...

De plus, la ville bénéficie de la présence de 90 associations sportives, culturelles, et de loisirs, qui animent la vie locale et avec lesquelles nous sommes amenés à travailler les mercredis, notamment :

MSA GYM DANSE

MSA TENNIS

MDMSA BADMINTON

ASRUC HOCKEY

ASRUC RUGBY

MONT-SAINT-AIGNAN ESCRIME

ASRUC ESCALADE

ASRUC TIR À L'ARC

ASPTT VOLLEY BALL

...

Type d'activités proposées aux enfants le mercredi :

Cadre posé par la charte qualité du plan mercredi :

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice et sont ponctuées de sorties.
- Elles sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournois, œuvres artistiques...).

Domaines :

- Culture
- Sport
- Science
- Environnement
- Numérique
- Citoyenneté
- Autre

La constitution de planning d'activités répond à un double objectif : développer chez les enfants des compétences variées et les sensibiliser aux enjeux du monde qui les entoure tout en respectant leur rythme et leurs centres d'intérêt. Les activités proposées sont pensées pour s'inscrire dans une continuité, permettant aux enfants de s'approprier progressivement les différentes thématiques tout au long de l'année.

Programme d'activités : Un parcours structuré et évolutif pour les enfants

Le programme d'activités repose sur une approche de parcours thématique. Chaque période entre deux vacances scolaires est consacrée à une thématique choisie par les équipes pédagogiques en concertation avec les enfants, garantissant une approche à la fois participative et évolutive. Les activités proposées couvrent une large variété de domaines pour éveiller les enfants à des pratiques nouvelles et enrichir leur curiosité.

Le Plan mercredi s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres temps périscolaires, et propose des parcours permettant aux enfants de retrouver des activités dans plusieurs domaines. Chaque mercredi est structuré de manière à proposer des activités en lien avec un fil rouge thématique.

Exemples de thématiques et d'activités

1. Voyage autour du monde

Création de Drapeaux, Monuments du Monde en Lego et Kapla, Cuisine du Monde, Olympiades, danses du monde, contes et légendes

2. Parcours sport et bien-être

Découverte de nouveaux sports chaque semaine : initiation au basket, au handball et à des sports extérieurs. Participation à une course d'orientation progressive, préparée sur plusieurs mercredis avec une finale dans un parc.

Ateliers de motricité et découverte du corps pour les plus jeunes, favorisant le développement des compétences motrices et l'éveil corporel.

3. Parcours sciences et environnement

Ateliers de jardinage : Les enfants apprennent à planter et entretenir des légumes et des fruits, tout en découvrant la biodiversité.

Upcycling : Création d'objets à partir de matériaux recyclés pour sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux.

Visite d'une ferme pédagogique pour comprendre les liens entre agriculture durable et alimentation saine.

4. Parcours citoyenneté et culture

Création d'un journal : Les enfants deviennent reporters et écrivent sur des sujets qui les passionnent, liés à la vie du centre ou à l'actualité.

Ateliers de comédie musicale ou de théâtre pour développer leur confiance en soi, leur esprit d'équipe et leur créativité.

Apprentissage de l'anglais à travers des jeux de rôles et des chants, pour éveiller les enfants à une nouvelle langue de manière ludique.

Ces parcours sont pensés pour favoriser l'engagement et la créativité des enfants, tout en les sensibilisant aux enjeux actuels, tels que le respect de l'environnement et la citoyenneté. Chaque cycle thématique se termine par un grand jeu ou une présentation collective valorisant les apprentissages réalisés.

Partenariats et implication locale

Les activités proposées sont renforcées par des partenariats avec des acteurs locaux : bibliothèque municipale, associations sportives, maison de retraite, cuisiniers.... Ces partenariats permettent d'enrichir les activités en introduisant des intervenants extérieurs et en ancrant les enfants dans la vie locale. Ils participent aussi à renforcer les liens intergénérationnels, notamment grâce à des projets menés avec les résidents de la maison de retraite.

Démarche mise en place :

La qualité et la diversité des activités proposées reposent sur une équipe d'animateurs professionnels, stabilisée et formée en continu. La municipalité a mis en place une stratégie de professionnalisation des animateurs, afin d'assurer la continuité éducative tout au long de l'année et d'offrir un encadrement de qualité aux enfants.

Structuration des équipes et suivi pédagogique

L'équipe d'animation se compose de 10 animateurs contractuels à 70%, 3 à 100% et 7 animateurs titulaires, encadrés par deux directeurs du mercredi et les Référents de Groupes Scolaires (RGS). Cette structuration assure une bonne répartition des responsabilités et un suivi régulier des projets :

- Réunions hebdomadaires avec les directeurs et les RGS, pour suivre l'évolution des projets, échanger sur les pratiques et améliorer les activités.
- Accompagnement à la production de fiches projet : Les animateurs expérimentés sont formés pour rédiger des fiches projets détaillant les objectifs pédagogiques de chaque activité, favorisant ainsi une meilleure planification et structuration des parcours éducatifs.

Formation continue et montée en compétences

Afin de garantir un encadrement de qualité, les animateurs bénéficient de formations régulières sur des thématiques spécifiques : gestion de groupe, pédagogie de projet, animation d'activités citoyennes ou environnementales, etc. Cet effort de formation continue s'inscrit dans une logique de professionnalisation :

- Contrats longs et stabilité : La majorité des animateurs bénéficient de contrats à 70% ou 100%, garantissant une continuité dans le suivi des enfants et une stabilité des équipes. Cela permet de limiter le turn-over, souvent problématique dans les structures périscolaires.
- Titularisation encouragée : La titularisation des animateurs est encouragée par la municipalité, leur offrant ainsi des perspectives de carrière à long terme et renforçant leur motivation à s'investir pleinement dans le projet.

Cohésion et valorisation du travail des équipes

Des moments de cohésion sont organisés entre les animateurs, comme des grands jeux inter-équipes, qui favorisent les échanges de bonnes pratiques et la création d'une dynamique collective. Cela permet d'assurer une cohérence pédagogique dans l'ensemble des activités proposées.

Valorisation des activités ou du programme d'activités :

La valorisation des activités est un enjeu essentiel pour assurer la visibilité des thèmes auprès des familles et encourager l'adhésion des enfants à ces projets. Plusieurs actions sont mises en place pour rendre les activités visibles et attractives.

Affichage et communication

- **Plannings thématiques** : Les plannings des activités sont affichés dans les salles des groupes et à l'entrée de l'ALSH, permettant aux parents de suivre les activités en cours et d'anticiper celles à venir.
- **Espace numérique pour les familles** : Un espace numérique dédié est en cours de développement sur l'espace famille pour faciliter l'accès aux plannings et une plateforme de partage de photos (Toute Mon année) existe pour les temps du mercredi, des temps périscolaires et extrascolaires (photos, présentation des projets, plannings...).

Mise en valeur des projets des enfants

La valorisation des projets réalisés par les enfants se fait par l'organisation d'événements ou de présentations :

- **Expositions des travaux manuels** ou des créations.
- **Représentations théâtrales ou musicales** permettant aux enfants de montrer leurs talents et leurs progrès devant leurs familles et amis.
- **Grands jeux et rencontres inter-centres**, qui constituent des temps forts où les enfants peuvent valoriser les compétences acquises tout au long des activités sportives ou collaboratives.

Pièces complémentaires en annexe :

- *Projet pédagogique mercredi 2024/2025*
- *Planning période mercredi*

6 - Modalités d'évaluations du PEdT labellisé Plan mercredi

Modalités d'évaluation envisagées par le Comité de Pilotage Local :

Objectifs / Axes	Actions/ Moyens	Indicateurs
<p>Améliorer les conditions d'accueil des enfants</p>	<p>Création d'espaces adaptés : Aménager les espaces scolaires et périscolaires pour offrir un environnement sécurisé, confortable et stimulant.</p> <p>Renforcement de l'encadrement : Augmenter le nombre d'animateurs et d'accompagnateurs pour garantir un accueil personnalisé et sécurisé, notamment pour les enfants en situation de handicap.</p> <p>Formation continue du personnel : Organiser des sessions de formation régulières pour le personnel éducatif sur les nouvelles méthodes d'accueil et de gestion des groupes d'enfants</p> <p>Former les animateurs à la gestion des besoins spécifiques (handicap, troubles du comportement, etc.).</p> <p>Adapter les activités pour être accessibles à tous les enfants.</p> <p>Créer des espaces sécurisés pour les enfants ayant des besoins spécifiques.</p> <p>Ecriture d'une charte d'accueil, suivi et rencontre des familles (en lien avec le PRH 76)</p> <p>Proposer un temps d'accueil adapté</p>	<p>Evaluation des espaces par les groupes d'enfants (retour en réunion, propositions, boîtes à idées...)</p> <p>Taux d'encadrement (diplômé/non diplômé), nombre d'encadrant spécialisé ou adapté</p> <p>Nombre de formations suivies par les animateurs.</p> <p>Pourcentage d'activités adaptées.</p> <p>Satisfaction des enfants et des familles concernées.</p> <p>Nombre d'enfants participant aux temps d'accueil.</p>
<p>Favoriser les apprentissages et gommer les inégalités</p>	<p>Soutien scolaire personnalisé : Mettre en place des ateliers d'accompagnement scolaire après les heures de classe pour les élèves en difficulté, avec des tuteurs formés.</p> <p>Accès aux ressources numériques : Déployer des outils numériques dans toutes les écoles, tout en assurant une formation adaptée pour les enseignants et les élèves.</p> <p>Projets pédagogiques inclusifs : Favoriser des projets pédagogiques qui prennent en compte les diversités culturelles,</p>	<p>Fréquentation des dispositifs d'aide aux devoirs, retour des bénévoles, des animateurs volontaires....</p> <p>Taux d'équipement numérique par école et évaluation de la formation dispensée aux enseignants et élèves.</p> <p>Nombre de projets inclusifs réalisés et retours des enfants.</p> <p>Evaluation des projets pédagogiques selon les modalités prévues.</p>

	<p>sociales et linguistiques, afin de valoriser chaque élève.</p>	
<p>Développer une politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse</p>	<p>Concertation avec les parties prenantes : Organiser des réunions régulières avec les familles, les enseignants et les associations locales pour coconstruire les politiques éducatives.</p> <p>Soutien aux initiatives locales : Financer et promouvoir des initiatives locales visant à enrichir l'offre éducative, comme des clubs de lecture, des ateliers de découverte scientifique, ou des projets artistiques.</p> <p>Mise en place de dispositifs d'écoute : Créer des espaces d'écoute pour les enfants et les jeunes, afin de mieux comprendre leurs besoins et attentes.</p>	<p>Nombre de réunions organisées et taux de participation des parties prenantes.</p> <p>Nombre d'initiatives soutenues et évaluation de leur impact sur l'enrichissement de l'offre éducative.</p> <p>Fréquence des dispositifs d'écoute et d'évaluations et recommandations mises en œuvre suite aux retours</p>
<p>Soutenir l'éducation artistique</p>	<p>Ateliers de pratique artistique : Mettre en place des ateliers réguliers de musique, de théâtre, de peinture et d'autres formes d'art dans les écoles, animés par des professionnels du secteur.</p> <p>Valorisation des productions artistiques : Organiser des expositions, des spectacles et des concours pour valoriser les créations artistiques des enfants.</p> <p>Développer des parcours d'activités en lien avec les thématiques de période (culture, sport, sciences, développement durable, etc.).</p> <p>Collaborer avec des partenaires locaux (musées, associations sportives, centres culturels) pour diversifier les contenus et les approches pédagogiques.</p> <p>Organiser des ateliers créatifs, sportifs, culturels ou scientifiques réguliers selon les thématiques définies.</p> <p>Mise en place d'ateliers interdisciplinaires</p> <p>Encourager la création d'activités qui mêlent plusieurs disciplines (ex : création artistique en lien avec la découverte de l'environnement, ateliers d'écriture après une sortie culturelle).</p>	<p>Nombre de parcours thématiques créés sur l'année.</p> <p>Nombre de partenaires mobilisés (associations, intervenants, structures culturelles).</p> <p>Nombre de participants/enfants ayant suivi un ou plusieurs parcours thématiques.</p> <p>Fréquence des ateliers et sorties pédagogiques organisés</p> <p>Retour d'expérience des enfants et des animateurs sur la pertinence et l'intérêt des parcours thématiques</p> <p>Evaluation entre RGS/RGSA et direction d'école.</p>

	Favoriser la collaboration entre les animateurs et les enseignants pour intégrer les apprentissages scolaires dans les parcours d'activités (ex : liens avec le programme scolaire).	
--	--	--

Annexes :

- 1 Projet pédagogique périscolaire 2024/2025 – GS Saint-Exupéry
- 2 Tableau d'évaluation des projets 2022/2023, 2023/2024
- 3 Charte des valeurs éducatives
- 4 Règlement intérieur périscolaire
- 5 Projet pédagogique mercredi 2024/2025

Projet pédagogique

Année scolaire 2024/2025



Accueil périscolaire Saint-Exupéry
Ville de Mont-Saint-Aignan



I Présentation

Le projet pédagogique pour les accueils périscolaires de Mont-Saint-Aignan vise à fournir un environnement accueillant, sécurisant et enrichissant pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. En complément de la journée scolaire, ces temps périscolaires - matin, midi et soir - offrent des opportunités précieuses pour le développement personnel et collectif des enfants.

L'accompagnement de la Ville auprès des 3/12 ans est structurée à travers le PEDT, Projet Educatif Territorial, un document qui formalise la proposition d'un parcours éducatif cohérent, et qui encadre l'élaboration d'une offre d'activités ambitieuse et équilibrée pour chaque enfant du périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Chaque groupe scolaire est doté d'un responsable de groupe scolaire (RGS), relais entre l'école (familles et équipes enseignantes) et la direction de l'enfance sur les temps scolaires et périscolaires. Il est secondé d'un adjoint (RGSA). L'équipe d'animation est composée d'animateurs qualifiés permanents, d'ATSEM et d'animateurs vacataires en nombre suffisant pour assurer les taux d'encadrement applicables. En valorisant les compétences des animateurs et en proposant des activités diversifiées, le travail des équipes contribue au bien-être et à l'épanouissement de chaque enfant.

Les groupes scolaires de la ville :

Albert-Camus

Boulevard Siegfried

RGS : Carole-Anne Voisin, Adjoint : Ludovic Blanc

Tél. 06 61 73 20 81 - carole-anne.voisin@montsaintaignan.fr

Saint-Exupéry

Boulevard de Broglie

RGS : Caroline Morin, Adjointe : Elsa Ygout

Tél. 06 61 72 49 85 - caroline.morin@montsaintaignan.fr

Village

Chemin de la Planquette

RGS : Pierre-François Masson, Adjointe : Fanon Baligout

Tél. 06 61 72 27 40 - pierre-francois.masson@montsaintaignan.fr

Berthelot

31 bis, chemin des Cottés

RGS : Laury Williams, Adjointe : Marie-Fidèle Nsouza

Tél. 02 35 98 16 44 - laury.williams@montsaintaignan.fr

Pierre et Marie-Curie

35, rue Aroux

RGS Laëtitia Lemonnier, Adjointe : Charlotte Normand

Tél. 06 61 73 45 38 - laetitia.lemonnier@montsaintaignan.fr

Sommaire

I Présentation

II Objectifs pédagogiques

III Journée type :

1/Répartition des temps respectifs d'activité et de repos

2/ Modalités de fonctionnement de l'équipe

3/ Modalités spécifiques

IV Modalité de participation des jeunes

V Santé et sécurité (modalité d'accueil particulières)

VI Modalités d'évaluation

Annexes : chartes des valeurs éducatives/caractéristiques de locaux et espaces utilisés/fiches projet/règlement intérieur

Les horaires d'accueil :

De 7h30 à 8h35 : Accueil du matin

De 12h à 13h20 : Pause méridienne

De 16h15 à 18h15: Péri-scolaire du soir (Les départs se font de façon échelonnée à partir de 16h45)

Modalités d'inscription :

Les familles peuvent s'inscrire sur l'ensemble des temps péri-scolaires grâce à leur espace famille. Afin de pouvoir accéder à leur espace famille, les familles doivent au préalable activer leur compte en cliquant sur le lien envoyé par mail par la direction de l'enfance dès la première inscription de l'enfant à une activité scolaire, péri-scolaire ou extrascolaire.

Pour les familles qui ne disposent pas d'ordinateur ou qui rencontrent des difficultés dans l'utilisation de leur espace famille, un poste informatique est à leur disposition à la direction de l'enfance et à l'accueil du Centre communal d'action sociale (CCAS). Les agents d'accueil de ces deux services restent disponibles pour les accompagner dans leurs démarches.

L'accueil de la direction de l'enfance est joignable au 02 35 14 30 87 ou à l'adresse mail : direction.enfance@montsaintaignan.fr

Un guide des familles est à disposition auprès du pôle administratif pour une information complète sur le fonctionnement des services et les modalités d'inscription.

Constitution de l'équipe d'animation :**RGS/ RGSA**

Caroline MORIN

Elsa YGOUT

ANIMATEURS Référent

Célia BEAUDOIN (maternelle)

Jean Lou MURIE (maternelle)

Florian PHILOREAU (élémentaire)

Erwan LEHOUAIS (élémentaire)

ANIMATEURS

Kaylian RASCAR (maternelle)

Garance HENY D'AULNOIS (maternelle)

Laura line LOISEAU (élémentaire)

Margaux LALOUETTE (élémentaire)

Alexandre MEAUME (élémentaire)

Kétia COQK (élémentaire)

Tristan DUDOUT (élémentaire)

Djeinnabou SAKARA (Maternelle)

Aurélie Sherer (élémentaire)

ATSEM

Julie PEQUITO

Emilie DUBUC

Lydie FOURNIER

Alison BERNARD

Marie Christine DELESTRE

Présentation et caractéristiques des locaux :

La maternelle est composée de 2 bâtiments séparés par un préau.

Dans le premier, on peut trouver un dortoir, une salle de motricité, le restaurant scolaire, 4 salles de classes, 1 bibliothèque et 1 dernière salle permettant de décloisonner les groupes. Les classes ont un accès direct sur la grande cour de l'école.

L'extension est occupée par le périscolaire. On y trouve 2 grandes salles d'activités et une salle sensorielle. La grande salle donne un accès direct sur une petite cour.

Sous le préau se trouve une régie sport partagée entre le scolaire et le périscolaire.

L'élémentaire est composée de 2 bâtiments, chacun donnant accès sur un préau et une cour de jeu.

L'aile loisirs est utilisée par le périscolaire. On y trouve :

5 salles d'accueil

1 salle théâtre

1 salle ludothèque et de construction

1 salle pour l'aide aux devoirs, la psychologue scolaire, et les cours d'arabe

1 salle d'accueil du pôle ado

1 régie commune avec la maternelle

1 régie sport qui se trouve sous le préau

L'aile scolaire est composée de :

9 salles de classe dont une classe ULIS

1 salle des maîtres

1 salle de formation

Sous le préau de l'aile scolaire on trouve une salle sensorielle qui peut être occupée sur tous les temps

Derrière l'aile loisirs se trouve un terrain de basket et un gymnase

II Objectifs pédagogiques

Dans le cadre d'un projet pédagogique, les objectifs pédagogiques jouent un rôle central en définissant les intentions éducatives et les résultats attendus pour les enfants. Ces objectifs, qui découlent des orientations politiques de la commune, servent de guide pour la mise en œuvre des activités et des programmes. Ils assurent la cohérence et l'alignement entre les valeurs et les priorités définies par les politiques locales et les pratiques pédagogiques quotidiennes.

Les orientations politiques :

- 1-Améliorer les conditions d'accueil des enfants
- 2-Favoriser les apprentissages et gommer les inégalités
- 3-Développer une politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- 4-Soutenir l'éducation artistique

La stratégie à l'enfance :

Objectifs :

- Améliorer le bien-être des enfants et des personnels
- Favoriser les parcours de réussite
- Préparer des citoyens engagés et responsables
- Développer les relations avec les familles et les partenaires

Valeurs :

- Le respect (l'autre, la nature, la vie animale)
- le soutien et la bienveillance
- L'équité de traitement
- La transparence.

Le plan d'action Ville Amie des Enfants 2020/2026 :

5 engagements :

- Assurer le bien-être de chaque enfant en favorisant et en accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunesse
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeunesse
- Nouer un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Les axes du plan éducatif :

Cette charte doit être partagée avec l'ensemble des équipes (ATSEM, enseignants, animateurs, Agents de restauration et agents d'entretien), afin qu'elle soit expliquée et appliquée.

1- Permettre aux enfants et aux familles de se sentir sereins sur les lieux d'accueil

- Travailler sur la sécurité des lieux :

Harmoniser les pratiques sécuritaires (plan incendie /PPMS...), entre les différents organismes (périscolaire / restauration et scolaire), malles PPMS...

- Aménager les espaces extérieurs et intérieurs, avec du matériel adapté (ergonomique / écologique...) : le matériel scolaire/ périscolaire.

2- Favoriser l'accès à la culture, au sport, au loisir de qualité pour tous les enfants

- Mettre en place des procédures afin d'individualiser les process d'accueil pour les familles qui en ont besoin : accueil enfant en situation handicap/ familles qui ne parlent pas français...

- Proposer des projets d'animation originaux et variés en lien avec les valeurs de la ville

- Réfléchir aux offres de séjours avec partenariat avec le tissu local

3- Faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

- Définir le processus sur le soutien scolaire, au sein des écoles

- Développer le partenariat avec des associations pour investir des gestes écocitoyens pour un quotidien durable

4- Développer la communication et la valorisation auprès des familles

- Pérenniser une organisation fluide avec les directeurs d'écoles lors des conseils d'école (communication famille/ éducation nationale et municipalité)

- Pérenniser la communication avec les familles via toute mon année et site MSA

- Accentuer le partenariat avec le CCAS, les AS de secteur pour la communication avec les familles isolées.

AMENAGER DES ESPACES DE VIE COLLECTIVE ACCUEILLANTS

Qu'est -ce que cela signifie ?

Pour se sentir bien et accueillis, les enfants ont besoin d'évoluer dans des locaux aménagés selon leurs besoins et propices à :

- De réels moments de détente (besoin de moments calmes dans sa journée)
- L'exploration de leurs sens (besoin d'explorer et de faire ses expériences)
- Au jeu (besoin d'apprendre, de s'affirmer et de se construire)
- Au développement de leur autonomie (pouvoir se servir et ranger seul sans avoir à solliciter l'adulte)

La façon dont les espaces sont aménagés permet de communiquer un message dès l'arrivée des enfants et des familles dans les locaux. Des locaux accueillants sont rassurants.

Objectifs opérationnels	Moyens
	Comment atteindre cet objectif
Mettre en place des repères pour les enfants	Etiquettes porte manteau
	Rituels, jauge de bruit
	Coins permanents
Permettre à l'enfant d'évoluer en toute sécurité	Mettre en place et faire appliquer des règles de vie collectives définies en équipe
	Nombre d'enfants limité en cantine avec panneau et jauge de bruit
	Prévention écologique
Proposer des moments de repos	Créer des espaces de détente (coins permanents)
	Activités relaxantes après les repas, temps calme et sieste
	Atelier lecture et kamishibai

**PERMETTRE A CHAQUE ENFANT DE VIVRE DES MOMENTS DE DECOUVERTE
AUSSI VARIES QUE POSSIBLE**

Qu'est-ce que cela signifie ?

Certains enfants n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans un club de sport, de faire de la musique, du théâtre... Il est important de proposer aux enfants des activités et projets aussi variés que possible, tout en prenant en compte le rythme de leur journée.

Objectifs opérationnels	Moyens
	Comment atteindre cet objectif
Prendre en compte le rythme de chaque enfant	Laisser la possibilité aux enfants d'avoir accès à un temps de jeux libres
	Aménager des espaces de repos et de détente
	Prendre connaissance des journées spécifiques sur les temps scolaires et s'adapter
Prendre en compte les envies de chaque enfant	Laisser l'enfant choisir son activité parmi des propositions variées
	Mettre en place un planning visible par les enfants
	Boite à idées
Proposer des animations variées (sportives, manuelles, expression, musique...)	Proposer des parcours découvertes sur des thématiques innovantes et variées
	Proposer des activités construites autour de période de festivité et ou de saison
	Proposer des projets variés, et planning des activités du soir

FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETE PAR LA SOCIALISATION ET LE RESPECT

Qu'est-ce que cela signifie ?

Pour que les enfants évoluent dans une vie collective harmonieuse, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les règles imposées et que chacun les fasse appliquer. Les actions que nous mettons en place auprès des enfants devront leur permettre d'apprendre les notions d'inclusion, de respect.

Objectifs opérationnels	Moyens
	Comment atteindre cet objectif
Apprendre aux enfants les notions de respect (de son environnement et d'autrui)	Poursuivre le travail d'entretien des cours par les enfants
	Faire pratiquer les messages clairs
	Projet autour de l'environnement (porte, lumière..)
Favoriser l'inclusion de tous	Mettre en place des séances de théâtre Forum en s'inspirant d'événements vécus dans les cours de récréation
	Finition des bancs de l'amitié
	GTT handicap
Mener des actions de prévention	Création d'un mur de comptines sur la prévention
	Actions éducatives autour du harcèlement et des écrans.

III Journée type

1/Répartition des temps respectifs d'activité et de repos



2/ Modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour l'animateur :

Prendre la feuille de pointage ainsi que la télécommande
Préparer une salle accueillante
Pointer l'enfant à son arrivée
Proposer diverses tables dédiées aux activités calmes (puzzle, jeux de société, coloriage).
Jouer avec les enfants
Arrêter de tous les ateliers pour 8h20/25, vérification des feuilles d'appel, rangement de la salle et départ vers la classe selon l'organisation de l'école.
Transmission des informations auprès des enseignants.

7h30-8h35



Périscolaire du matin

Pour l'enfant :

Venir se pointer auprès de l'animateur
Profiter des activités proposées par l'équipe d'animation
Jouer avec les animateurs
Prendre un livre et s'installer pour se réveiller tranquillement
Ranger quand il a terminé

Pour l'animateur :

Se diriger vers sa classe
Prendre les informations du jour auprès de l'enseignant
Prendre la feuille d'appel et pointer les enfants

Accompagnement au repas :

Maintenir un niveau sonore acceptable
Inciter l'enfant à goûter les plats
Vigilance aux régimes alimentaires et PAI
Accompagner le débarrassage
Vérifier que tous les enfants soient venus à la cantine
Aider aux services si besoin (lait, soupe, sucre) ou plat
Aider les enfants à couper
Favoriser l'autonomie
Sensibiliser au gaspillage

Dans la cour ou salle (gymnase, salle de motricité, salle périscolaire)

Proposer des activités
Encourager fortement le rangement de la salle avant de la quitter
Être mobile dans les espaces (vigilance dans les toilettes et petits recoins)
Faire remonter les informations à l'enseignant à 13h20

12h-13h20



Périscolaire du midi

Pour l'enfant :

Se pointer sur la liste
Se laver les mains avant d'aller manger

Dans la cantine

Parler calmement
Être poli
Goûter à tout
Demander pour se lever (débarrassage, cruche, se resservir)
Prendre son temps pour manger

Dans la cour, ou dans les salles

Participer à l'activité ou faire ce qu'il a envie (jeux libres, lecture, dessin...)
Demander de l'aide à l'animateur si besoin
Proposer leurs envies, et idées

L'animateur doit :

Préparer le goûter en amont
Prendre les renseignements de la journée auprès des enseignants
Pointer les enfants
Participer activement à la distribution du goûter et aider les enfants
Faire attention aux PAI et régimes alimentaires
Nettoyer le réfectoire dès que les enfants sont sortis
Se diriger vers l'atelier dont il s'occupe

16h15 - 18h15



Périscolaire du soir

Pour l'enfant :

Aller se faire pointer auprès de l'animateur
Se laver les mains
Prendre son goûter
Aider au débarrassage du goûter
Participer à l'atelier auquel il est inscrit (aide aux devoirs, parcours découvertes ou temps libre)

Ces activités nécessitent une inscription sur l'espace famille :

Parcours découverte : Les parcours découvertes se déroulent par période (de vacances à vacances) et permettent aux enfants de découvrir des activités variées (couture, musique, volleyball, danse, etc.).

Aide aux devoirs : Ce temps est dédié aux enfants pour qu'ils puissent commencer à faire leurs devoirs accompagnés d'un animateur ou d'un intervenant bénévole.

3/ Modalités spécifiques

PAUSE MERIDIENNE

EN ELEMENTAIRE

Travail sur :

- l'entrée des enfants en autonomie dans les réfectoires via un panneau affiché aux portes (places libres ou complet)
- surlignage du prénom par l'enfant
- pas de service défini
- ne pas demander pour aller se servir de l'eau
- ne pas demander pour passer au plat suivant
- ne pas demander pour débarrasser mais positionner un animateur près de la table de débarrassage
- possibilité utiliser gymnase, salles d'accueil pour activités

EN MATERNELLE

Travail sur :

- Autonomie de l'enfant au 2^{ème} service (venir chercher son plat)
- Une cruche par table et l'enfant se sert tout seul
- Débarrassage par les enfants en autonomie
- Possibilité d'utiliser les salles d'accueil

LE SOIR

MATERNELLE

- Possibilité de goûter dans le réfectoire ou dans les salles d'accueil (attention à l'attente des enfants avant d'aller jouer, organiser le nettoyage du réfectoire avec les enfants ou venir finir à la fin de l'accueil se détacher du groupe quand il y a moins d'enfants)
- 1 anim défini pour faire l'accueil, aller vers les parents, transmission d'infos et signature
- Proposer un planning d'activités/ projets
- Un parcours découverte sera proposé par soir après les vacances de la toussaint. Chaque parcours est mené par un animateur de l'équipe.

ELEMENTAIRE

- Goûter échelonné, les enfants arrivent, mangent, débarrassent et sortent dès qu'ils ont fini, attention à la répartition des animateurs extérieur et intérieur
- Attention au rangement des cartables et manteaux, prévoir un anim pour contrôler dans les couloirs
- 1 anim défini pour l'accueil, aller vers les familles et signature
- Proposer un planning d'activités/ projets
- Un parcours découverte sera proposé par soir après les vacances de la toussaint. Chaque parcours est mené par un animateur de l'équipe.

- Bilans d'enfants

Lorsqu'une activité ou un projet se termine, il est essentiel d'avoir un retour des enfants sur ce qu'ils ont apprécié ou non. Ce bilan peut se faire sous plusieurs formes en fonction de l'âge des enfants. En maternelle, les emojis des émotions pourront être utilisés pour exprimer leurs ressentis et avec les élémentaires, les échanges verbaux ou écrits en fonction du projet seront favorisés.

Modalités de Participation aux activités :

- Préparation et rangement des activités

La préparation et le rangement font partie intégrante du temps d'activités. Les jeunes peuvent être impliqués dans la préparation et le rangement des activités selon leurs capacités.

Pour la préparation, les enfants peuvent aider l'animateur à récupérer le matériel nécessaire à l'animation et l'aider à le mettre en place si besoin.

A la fin de l'activité, les enfants participent au rangement du matériel également.

- Inscription et participation aux activités

Les mercredis et les vacances scolaires, les enfants s'inscrivent lors des temps de rassemblement pour choisir dans le programme proposé l'activité qui leur plaît.

Sur le temps périscolaire, ils choisissent parmi les espaces laissés libres d'accès (voir partie "choisir son espace de jeux").

Les enfants sont libres de choisir l'activité qui les intéresse dans le programme proposé par les animateurs et peuvent choisir de "ne rien faire".

Cette possibilité de ne rien faire permet aux enfants de rester jouer dans les coins permanents de son groupe, sous forme de jeux libres et sous la surveillance d'un animateur en activité.

Pour favoriser la découverte et l'implication des enfants dans leur journée de loisirs, les animateurs travaillent leurs propositions d'activités pour qu'elles soient les plus séduisantes et attirantes possibles pour les enfants (exemple : modèle d'activités manuelles, dramatisation pour faire rentrer les enfants dans un univers ludique...).

- Diversités dans les propositions d'activités

Lors des temps d'accueil en périscolaire ou au centre de loisirs des mercredis et vacances, les animateurs proposent un choix varié d'animations aux enfants.

Les animations proposées peuvent être manuelles, sportives, culturelles ou théâtrales, à l'intérieur ou à l'extérieur selon les conditions pour offrir la plus grande diversité possible.

Les accueils périscolaires et extrascolaires de la ville peuvent aussi proposer des projets et animations de plus grande ampleurs comme des grands jeux à thème, des rencontres inter-périscolaires et des spectacles communs.

Pour le temps périscolaire du soir, les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant à l'aide aux devoirs. Ce dispositif permet de mettre à disposition des enfants un espace pour faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur et de bénévoles qui peuvent les accompagner.

Des parcours découvertes sont également proposés pendant le temps périscolaire du soir (à partir de janvier pour les enfants de petites sections et à partir de la rentrée des vacances d'automne pour tous les autres). Ces parcours permettent de découvrir une discipline particulière proposée par un animateur, sur inscription, par période de vacances à vacances.

IV Modalités de participation des jeunes

1/ Autonomie

Autonomie : "Capacité de quelqu'un à être autonome, à ne pas être dépendant d'autrui"

Participation à la vie quotidienne :

- Gestion du Temps du repas (débarrassage, service autonome des entrées, self en élémentaire, service à l'assiette, Petite et grande faim)

En élémentaire, les enfants se servent de manière autonome au self pour les entrées et peuvent aussi exprimer leur besoin en quantité de nourriture par le principe de jetons « petite » ou « grande » faim, et ils débarrassent leur plateau.

Pour la maternelle, les enfants ont la possibilité d'exprimer leur besoin en quantité lorsque les adultes le demande au moment du service. Ils participent également au débarrassage (essentiellement au centre la table dans une assiette). L'organisation favorisera l'autonomie pour les grandes sections qui apprennent à se lever pour se servir en plat sur la fin d'année scolaire afin de les préparer à la transition en élémentaire.

- Choix de l'espace de jeux et mise à disposition du matériel

L'enfant a la possibilité de choisir son espace de jeux lors des temps d'accueil périscolaire. Que ce soit le matin, le midi ou le soir. L'enfant a la possibilité de choisir autant son activité que le lieu dans lequel il veut aller. Il a la possibilité de se rendre dans différentes salles périscolaires, dans les cours ou autres endroits (exemple : gymnase) en fonction des activités qui lui sont proposées ou s'il veut être en temps libre.

Pour les temps du mercredi et des vacances, l'enfant choisit une activité et devra se rendre dans la salle dédiée à son choix d'activité.

Que ce soit pour le périscolaire ou pour les journées complètes d'accueil de loisirs, l'enfant a également la possibilité de bénéficier d'espaces de jeux nommés « coins permanents » où il pourra être en autonomie. Ses espaces peuvent prendre la forme de coins bricolage, lecture, dessin ou encore d'activités libres.

Concernant la mise à disposition du matériel, le matériel manuel est laissé en libre accès pour que les enfants puissent en bénéficier sur tous les moments de la journée. Les jeux de société sont laissés en libre accès pour les jeux à utilisation rapide. Pour les jeux plus complexes, ils sont à la demande des enfants auprès de l'animateur.

Le matériel sportif est à disposition des enfants en fonction des activités libres dans la cour. Pour les ateliers spécifiques, le matériel est stocké dans une régie et les enfants doivent demander à l'animateur pour en bénéficier.

- Recensement des envies

Lors des différents moments d'une journée, les animateurs recensent les envies des enfants en termes d'activités ou encore de projets. Les projets annuels sont réfléchis avec eux autant sur le contenu que sur la forme. Par exemple, les enfants participent à l'élaboration des plannings sur les structures ALSH. Pour le périscolaire, les envies sont recensées soit par écrit soit verbalement par les animateurs.

2/ Valeurs

Règles de vie :

Pour faciliter la vie de groupe et le vivre ensemble, la mise en place de règles de vie participe au bon fonctionnement des accueils périscolaire et alsh.

Ces règles s'appliquent à tous les temps d'accueil des enfants : la vie quotidienne et les activités. Les animateurs proposent aux enfants des règles de vie en collectivités. L'équipe encadrante met en place des règles non négociables permettant le bon fonctionnement de la vie de groupe (se référer au règlement intérieur des accueils de loisirs). Un espace sera laissé aux enfants notamment sur le déroulement des activités et fera l'objet d'une partie "négociable".

La présentation des règles aux enfants s'adapte à leur âge (imagée pour les plus petits, écrite pour les grands). Elles sont présentées aux enfants au début de chaque année ou de chaque période de vacances.

Elles peuvent être adaptées selon les spécificités de chaque école en lien avec l'éducation nationale.

Mixité et égalité filles/garçons, Vivre ensemble et gestion de conflits

Pour favoriser le vivre ensemble, les écoles de la ville mettent en place des sensibilisations au harcèlement, au droit à la différence et à d'autres thématiques via les actions éducatives proposées en classes.

Ces valeurs se retrouvent dans le fonctionnement quotidien des accueils périscolaires et Alsh.

Les animateurs proposent des animations qui favorisent la mixité et l'inclusion de tous.

En cas de non-respect des règles de vie et de vivre-ensemble, les équipes d'animation proposent une échelle de sanctions réparatrices aux enfants pour faciliter leur compréhension.

V Santé et sécurité

Chaque membre de l'équipe est garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Sécurité physique :

Afin de garantir la sécurité physique de chaque enfant, l'adulte doit poser un cadre à l'enfant et le faire respecter. Ces règles doivent être discutées en équipe au préalable afin que chacun ait le même discours auprès des enfants.

Lorsque les enfants sont dans les cours, les adultes doivent être mobiles et circuler partout.

Lorsqu'un adulte non connu se présente, les animateurs doivent lui demander les raisons de sa venue et vérifier ensuite qu'elle est bien autorisée à entrer dans les locaux. Si une personne se présente pour récupérer un enfant, les animateurs doivent s'assurer de son identité et vérifier si elle est inscrite ou non sur la liste des personnes autorisées sur la fiche sanitaire de l'enfant.

Toute l'équipe doit rester attentive et prendre connaissance des conduites à tenir selon les niveaux du plan Vigipirate. Chacun doit les respecter et les faire respecter. Il faudra donc être vigilant à la fermeture des bâtiments et des barrières. Si l'équipe est amenée à fermer seule le soir, il faudra s'assurer que tous les bâtiments sont bien fermés à clés, fenêtres fermées et mise sous alarme des locaux.

En cas d'incendie, intrusion ou catastrophe naturelle ou chimique :

Les adultes doivent prendre connaissance des conduites à tenir dans chacune de ces situations afin de garantir la sécurité des enfants.

Des exercices pourront avoir lieu durant l'année. Des exercices PPMS ont lieu également sur les temps scolaires. Il s'agit d'un plan particulier de mise en sûreté. L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe. Un registre de sécurité est à disposition dans les bureaux des directrices d'école dans lequel sont notés tous les exercices effectués.

Un document unique est également à disposition pour noter des situations de mise en danger.

Les activités nécessitant du matériel spécifique :

Il faudra être vigilant aux règles de sécurité pour :

- L'utilisation des rollers et trottinettes : les enfants commencent toujours par mettre leurs protections (casques genouillères et coudières obligatoires pour le roller) casque pour la trottinette, avant de commencer à rouler.

L'animateur devra rappeler les règles de sécurité avant l'utilisation de :

- Matériel chauffant ou électriques dans les ateliers cuisines
- Pistolet à colle
- Cutter, objets pointus
- Outils
- ...

Il faudra aussi adapter l'activité et l'autonomie dans l'utilisation de ces objets à l'âge des enfants et de leur capacité.

Certains enfants pourront les utiliser seuls après avoir entendu les règles, d'autres pourront le faire mais en présence d'adulte à côté, pour d'autres, l'adulte aura préparé lui-même.

Sécurité morale et affective :

L'équipe d'animation doit être à l'écoute et être capable de repérer un enfant qui ne va pas bien (isolement, comportement inhabituel...). Attention toutefois à ne pas être trop intrusif, les adultes doivent être à l'écoute d'un enfant qui vient se confier et pouvoir ensuite en discuter avec leur direction en toute discrétion. Attention aux jugements et déformations des propos, il faut rester sur les dires de l'enfant et rester neutre sans donner son interprétation.

Tout comportement inhabituel ou qui pourrait vous interpeller doit être signalé à la direction.

En cas de blessure :

- Blessure visible

Si la blessure est visible, selon l'endroit les adultes utilisent les produits qui se trouvent dans l'armoire à pharmacie ou dans la trousse de secours.

Tout soin effectué doit être noté dans le carnet de soin. Même la température d'un enfant qui n'a pas de fièvre.

Attention, des gants sont à disposition et doivent être portés pour soigner toute blessure avec du sang.

En cas de doute sur les soins à effectuer, l'animateur demander l'avis de l'assistant sanitaire ou de la direction.

Il est interdit d'administrer un médicament à un enfant sans ordonnance et sans avoir averti la direction.

Toute blessure à la tête, au visage doit être signalée à la direction afin que nous puissions prévenir les parents

- Blessure invisible

Un enfant qui se plaint d'une blessure non visible doit être signalé à la direction afin de prévenir les parents.

Dans tous les cas, les informations doivent être transmises aux enseignants lorsqu'ils prennent le relais le matin après l'accueil ou l'après-midi après la pause méridienne. Et les informations doivent être également transmises aux parents le soir pendant le temps d'accueil.

Régime particulier et PAI :

Les familles indiquent sur les fiches sanitaires si leur enfant suit un régime alimentaire particulier (sans porc, sans viande...). Chaque adulte doit en prendre connaissance en début d'année et être vigilant tout au long de l'année afin que cela soit respecté.

Les membres de l'équipe doivent connaître le nom de tous les enfants ayant un PAI et pas seulement ceux de la classe dont il fait l'appel. Ils doivent connaître l'allergie ou le contenu du PAI et savoir comment intervenir en cas de besoin.

Ils doivent savoir où se trouve la trousse de soin en cas de besoin et vérifier régulièrement si les produits ne sont pas périmés.

Pour un PAI alimentaire avec panier repas, les familles doivent déposer la glacière à l'équipe de restauration qui contrôle la température.

Les animateurs doivent être vigilants à ce que l'enfant ne mange rien d'autre que son panier repas, et s'assurer que l'ensemble de l'équipe soit informé (y compris les animateurs qui interviennent ponctuellement).

L'accueil d'enfants porteur de handicap ou ayant des troubles du comportement

Nous devons nous adapter aux besoins des enfants à particularité. Pour cela il existe des salles sensorielles ou malles avec du matériel adapté.

Un temps d'échange aura lieu avec la famille afin de connaître les besoins de leur enfant et proposer un accueil adapté.

En cas de difficultés, les animateurs et la direction évalueront les besoins d'encadrement supplémentaire.

Un travail d'équipe sera nécessaire afin d'assurer le suivi sur tous les temps de la journée de l'enfant et le lien avec la famille.

Quand un enfant nécessite un accompagnement supplémentaire, un animateur pourra être détaché pour sa prise en charge. L'enfant reste sous la responsabilité de toute l'équipe, la présence de l'animateur supplémentaire sert à apporter une aide au groupe (en situation de crise par exemple), accompagner l'enfant sur les activités afin qu'il soit au mieux intégré au groupe. L'animateur peut être aussi le lien avec les familles pour le passage de transmissions.

Les animateurs devront rester vigilants quant aux discours portés aux familles et aux collègues (devoir de réserve, secret professionnel...).

VI Modalités d'évaluation

1/ Evaluation de l'équipe d'animation

L'évaluation d'une équipe d'animation est essentielle pour garantir la qualité des interventions et le bon fonctionnement des activités. Elle permet de valoriser les compétences de chaque membre, d'identifier les besoins en formation et de renforcer la cohésion de l'équipe.

Evaluations individuelles

Les évaluations individuelles ont lieu en cas de nécessité (dysfonctionnement, problème d'application du projet pédagogique...) et au moins une fois par an, lors de la campagne d'évaluations professionnelles pour les animateurs référents, et en fin d'année scolaire pour les animateurs vacataires.

Objectifs :

- Identifier les compétences et les points de développement
- Favoriser la motivation et l'engagement des animateurs
- Vérifier la bonne application du projet pédagogique

Ils s'appuient sur les supports fournis par la collectivité (animateurs référents) et sur les supports établis au sein du service périscolaire (animateur vacataires). Ils prennent le plus souvent la forme d'entretiens mais peuvent également s'appuyer sur des observations de terrains et des auto-évaluations.

- Entretiens individuels : Discussions avec le responsable de l'équipe pour faire le point sur les performances et les objectifs individuels.
- Observations : Analyse des pratiques d'animation sur le terrain.
- Auto-évaluation : Chaque animateur évalue sa propre performance et identifie ses points forts et ses axes d'amélioration.

Evaluations collectives

Les évaluations collectives ont lieu en cas de nécessité (dysfonctionnement, problème d'application du projet pédagogique...) et au moins une fois par période (entre deux vacances). Elles prennent la forme de temps de réunion.

Objectifs :

- Promouvoir un climat de travail positif et collaboratif
- Adapter les pratiques et les stratégies d'animation
- Vérifier la bonne application du projet pédagogique qui a été présenté en journée de prérentrée

2/ Evaluation du projet pédagogique et évaluation annuelle de la structure

L'évaluation d'un projet pédagogique est une étape cruciale pour assurer la qualité et l'efficacité des actions éducatives mises en place. Elle permet de mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration, et de garantir une amélioration continue des pratiques pédagogiques.

Objectifs :

- Vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques.
- Mesurer l'impact des projets et des activités.
- Identifier les réussites et les difficultés rencontrées.
- Fournir des éléments de réflexion pour ajuster et améliorer le projet.
- Rendre compte aux parties prenantes (hiérarchie, élus, partenaires...)

L'évaluation s'appuie sur les bilans d'année scolaire grâce aux supports fournis tous les ans par les chefs de service en fin d'année scolaire. Ils donnent lieu ensuite à des échanges en équipe.

Fiche de projet (modèle)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le projet :	
Public	Animateur :
Objectifs :	
Étapes du projet	
Début du projet : sensibilisation : comment je donne envie aux enfants de participer à mon projet :	
Déroulement du projet :	
Finalité du projet : comment je le valorise auprès des enfants et des familles :	

Besoins spécifiques :	Demande service communication :
------------------------------	--

Annexe 2 : Tableau d'évaluation des projets 2022/2023, 2023/2024

Projet 2023	Ecole	Rappel des objectifs	Objectifs atteints
Valorisation de mon école et de mon quartier	Berthelot	1,faire découvrir la richesse du patrimoine du quartier 2, proposer un temps en famille 3, créer un lien avec les familles 4,développer la créativité des enfants	Les objectifs sont tous en cour de réalisation
Végétalisation des cours d'école	Saint-Exupéry	Action 1 : Découverte De la cour	oui
		Action 2 : Expo Évolution des cours	Projet en cours
		Action 3 : Atelier Participatif de Plantation	oui
		Action 4 : Création D'équipes Entretien de la cour	Projet en cours
		Action 5 : Atelier Participatif avec un Artiste pour peindre Les sols et murs préau	En attente de Retour de l'EMS
		Action 6 : Atelier Théâtre en plein air Avec amphithéâtre De verdure	Projet en cours D'écriture
Coopération et respect entre les enfants : gestion de conflit et handicap	Camus	- Créer des outils pédagogiques pour diminuer les altercations entre les enfants - Mettre en place des actions pour favoriser la coopération entre les enfants - Améliorer l'inclusion des enfants extraordinaires	- Mettre en place des actions pour favoriser la coopération entre les enfants
Apprentissage de la langue anglaise	Camus	- Créer des outils pédagogiques afin de faciliter l'apprentissage de la langue anglaise - Favoriser les rencontres extérieures - Mettre en place des ateliers anglophones	- Créer des outils pédagogiques afin de faciliter l'apprentissage de la langue anglaise - Favoriser les rencontres extérieures : Partiellement atteints
L'ouverture vers les autres et le monde qui les entoure	Village	Permettre à l'enfant de découvrir d'autres cultures (langues, sports, nourritures, habitudes, fonctionnement de l'école...) -Découvrir des langues étrangères -Favoriser l'échange et le partage -Valoriser les compétences des agents	Prise de contact avec MSA international

Intergénérationnelle	Village	Partager des moments entre deux générations Développer des liens sociaux -Faire découvrir des vécus différents -Prendre conscience des différences	Mise en place d'une chorale de Noël
Valorisation du temps méridien	Curie	oj 1: Valoriser le temps méridien auprès des enfants et des familles. Oj2 Renforcer la participation des enfants et des animateurs au temps du repas. Oj 3 Création d'une commission d'enfants élémentaire.	oj 2 réalisé
Comédie musicale	ALSH	Projet non commencé car changement de binôme en cours d'année. C'est Antoine qui prend le relais à la place de Fanon. Les deux animateurs doivent se concerter pour créer le projet.	
Contes	ALSH	1- Donner l'envie de lire 2- Favoriser le développement du langage et du vocabulaire 3-Encourager à la découverte de nouveaux contes 4- Favoriser les compétences de l'intervenant et du lien avec les enfants 5-Permet de développer la mémoire et l'imaginaire 6- Améliorer la concentration	l'objectif 1 est réalisé
Jardinage	ALSH	1-Sensibiliser à la biodiversité dans chaque groupe scolaire 2-Développer une gestion annuelle des potagers 3-Sensibiliser les familles aux fruits et légumes 4-Sensibiliser les enfants aux légumes "moches"	L'objectif 1 est pratiquement réalisé
Carnaval	ALSH	Découverte de MSA, Découverte de la pratique du carnaval dans différentes cultures, sensibiliser les enfants au recyclage, développer les inter-centres, faire écho à la saint-jean, intégrer les parents volontaires, valoriser la pratique des activités en ALSH	- Sensibiliser les enfants au recyclage,
Course d'orientation	ALSH	Favoriser le développement corporel/psychologique/social des enfants ; Développer l'esprit d'équipe, la cohésion, l'entraide ainsi que la prise d'initiative en groupe.	Mise en place du projet sur les mercredis entre le 3 mai et le 5 juillet.

Création d'un journal	ALSH	- Partage de l'enfant avec son/ses parents sur le déroulé de la journée au sein du périscolaire en expliquant ce que les photos représentent et quelles activités avaient eu lieu ; mettre en avant le travail des animateurs et RGS/A en partageant ce que les journées du périscolaire d'un enfant représentent.	- Partage de l'enfant avec son/ses parents sur le déroulé de la journée au sein du périscolaire en expliquant ce que les photos représentent et quelles activités avaient eu lieu ; mettre en avant le travail des animateurs et RGS/A en partageant ce que les journées du périscolaire d'un enfant représentent.
Découverte de nouveaux sports	ALSH	1- Permettre aux enfants la découverte et la pratique de nouvelles pratiques sportif 2- Développer la motricité 3- Transmettre des valeurs du sport et de l'olympisme 4- Développer l'image des associations sport de la ville.	Les 3 premiers objectifs sont réalisés et continue d'être réalisés

Projets 2024	Dates	Site	Publics touchés			Evaluation	Suites à donner
			Enfants	Familles	Extérieurs		
Projets interpericolaires/projet ALSH							
Concours décoration des réfectoires Noël	déc-23	Tous les réfectoires écoles	Tous les enfants mangeant à la cantine (1100)			Concours de décoration des réfectoires pour Noël. Participation très forte de toutes les équipes d'animation et restauration sur tous le mois de décembre. Atelier décoration avec les enfants. Résultats visuelles et ambiances particulièrement réussis sur tous les sites. Retour positif des enfants et des équipes (restauration et animation). Jury membres de la DE.	A reconduire décembre 2024
Journée des P'tits bonheurs	Jeudi 27 juin	Tous les sites (périscolaires matin, midi et soir)	45 mater au péri du matin, 71 elem péri du matin, 300 mater le midi, 474 elem le midi et 165 mater péri du soir, 232 elem péri du soir.		Service restauration Education nationale (enseignants et directions)	Journée festive avec animations particulières sur tous les sites. Repas et gouter festif, petit déjeuner pour le péri du matin. Beaucoup de retour positif des parents, idées d'activités inédites ou rarement proposées sur les temps du midi comme la création de doudou, atelier tresse, atelier masque de beauté, affiche des petits bonheurs, scène ouverte. Travail en collaboration avec l'équipe de restauration, chaque groupe scolaire s'est approprié le projet en mettant en place des ateliers différents.	A reconduire 2025
Tournoi de foot interpericolaires	25 juin 2024 (Tournoi au sein des écoles dans les 2 mois précédents)	Tous les sites, Tournoi au centre sportif des coquets	Cycle 2 et cycle 3 volontaires pour le football ou la danse - 400 enfants	Familles des finalistes (100/200)		Evènements plébiscités par les participants aussi bien pour la préparation dans les écoles, les danses que la finale au centre sportif (enfants et familles), retour très positif, très bonne organisation.	A reconduire 2025
Journée mondiale du jeu	28-mai-24	Tous les sites (périscolaires midi et soir)	Enfants périscolaires midi et soir	100/200		A l'occasion de la journée mondiale du jeu, proposer des découvertes de nouveaux jeux, accueil des familles le soir pour jouer avec les enfants, création de jeux de société... En mater beaucoup de participation des parents, avec retours positifs sur ces temps d'échange et de jeux. Création d'un ou plusieurs jeux par les enfants dans chaque groupe scolaire. Affiche pour toutes les écoles, Certains enseignants ont participé sur les temps de récréation.	A reconduire et développer 2025

Compostage dans les écoles	2024/2025	Toutes les écoles				En cours. L'état des lieux a été réalisé par site, les premières rencontres avec les RGS et RGSA sont terminés, formation en cours pour Julien Buron	Formation des équipes sur site, suivi des composts existants, mise en place de nouveaux composts, mise en place d'ateliers avec les enfants
Ludomobile	15/05, 5/06, 3/07, 29/09	Parvis EMS, Parc de loisirs	40 enfants ALSH/séance		15/20 familles par séance	Fréquentation régulière, permet échange avec les familles (inscriptions ALSH, crèche...), retour positif des familles	A reconduire 2025
Projet foobaskill		Périscolaire Berthelot/Saint-Exupéry gymnase Tony Parker	80 enfants			Découverte d'un nouveau sport le foobaskill. Tournoi plébiscité par les enfants malgré quelques problèmes d'organisation (horaires, réservation de salle...)	A reconduire pour tous les groupes scolaires 2025 (Vigilance sur l'organisation)
Projets écoles							
Vivre ensemble pour la citoyenneté de demain	Année scolaire	Ecole du Village	Enfants écoles	Familles écoles	Partenariat avec : - Solidarité plateau 76 - Le secours populaire de Mont St Aignan - Les nids - Bouchon 276	Boîtes à collecte (bouchons/piles): Les boîtes sont à disposition des parents au niveau des entrées afin que les parents puissent y déposer comme ils le souhaitent. Collecte de vêtements: Avant chaque période de vacances nous faisons un affichage pour prévenir les parents. Pendant 1 semaine nous ferons une collecte de vêtements à destination d'une association différentes à chaque fois. La boîte à réconfort: Pendant la période hivernale nous ferons une collecte. Pendant la période hivernale nous ferons une collecte de boîte (avec une sucrerie, un produit d'hygiène, un truc chaud, un dessin, un loisir). + jumelage avec Edenbridge (non abouti cette année) + échanges intergénérationnelle (cf.infra)	A reconduire sur l'école en 2024/2025 + mise en place sur d'autres écoles

Projet coopération et respect entre les enfants, gestion de conflit et handicap (Saint-Ex)	Année scolaire	Ecole Saint-Exupéry élémentaire	90 enfants (temps scolaires et périscolaires)		Collaboration PRH76, Marie Florentin, Nathalie Prevost...	Partenariat avec le prh76, mise en place de formation sur mesure (cette formation en deux temps a touché pour l'instant la moitié de l'équipe référent et l'autre moitié aura la formation à la rentrée) , Aménagement de salle sensi, Création d'une charte lors d'une formation journée handicap à mesnil Esnard (à poursuivre), projet d'un animateur sur le thème du harcèlement qui a abouti à deux vidéos qui ont pour vocation à être utilisées à plus large échelle dans un cadre de prévention. Action éducative (harcèlement et droit à la différence) Mise en pratique des messages clairs, projet d'un animateur dans le cadre de parcours découverte création de banc de l'amitié (1 par cour) Travail administratif avec Marie Florentin pour l'accueil des enfants porteur de handicap.	A poursuivre 2024/2025
Projet coopération et respect entre les enfants, gestion de conflit et handicap (Camus)	Année scolaire	Ecole Camus	Périscolaire maternelle/périscolaire élémentaire			Créer des outils pédagogiques pour diminuer les altercations entre les enfants - Mettre en place des actions pour favoriser la coopération entre les enfants - Améliorer l'inclusion de tous les enfants. (théâtre, messages clairs, affichages, salle sensi...)	
Apprentissage de la langue anglaise	Année scolaire	Ecole Camus	Périscolaire maternelle/périscolaire élémentaire			Lecture et découverte de la culture anglaise pour les enfants proposés par les animateurs sur les différents temps périscolaires. Travail sur le dossier pour le label accueil langue périscolaires.	Label accueil langue (dossier en cours de réalisation) pour une mise en place sur l'année scolaire 2024/2025
Soirée parents/enfants Camus	18-avr-24	Ecole Camus	Enfants du périscolaires	72 familles		Ouverture du périscolaire le soir aux familles. Présentation des projets, expositions, propositions de jeux extérieurs et de jeux de société. Bonne implication des familles/ retours positifs sur la découverte du périscolaire pour les familles	A reconduire (plusieurs fois dans l'année?) 2025.
Végétalisation (Curie)	2024/2025	Ecole Curie	Ecole élémentaire + maternelle (projet jardinage)			Les enfants ont été investis dans les étapes de conception du projet avec leurs envies et l'a présentation des esquisses. En attente du projet final de réaménagement des cours d'école. Développement de l'utilisation des Composteurs et de l'utilisation du jardin partagé du Rexy. Potager géré par les maternelles.	Travaux été 2025 - suite jardinage en 2024/2025

Projet comédie musicale	Spectacle de Noël (21 décembre 2023) Comédie musicale (7 juin 2024)	Ecole du Village élémentaire - Rexy- Amphithéâtre Axelrad	Participants : 30 enfants (Noël), 42 enfants (juin)	250		Thématique choisie en lien avec les actions éducatives de la ville (harcèlement scolaire et droit à la différence). 10 tableaux de danse dont 1 en collaboration avec la directrice de l'école maternelle du Village. Décors réalisés par les enfants et l'équipe d'animation. Valorisation sur le site FB de la ville et un reportage radio sur France Bleu Bons retours des parents et partenaires.	Préparation d'un spectacle avec tous les périscolaires pour 2025
Projet intergénérationnel (Village)	Année scolaire	Ecole du Village	50 enfants de PS à CM2		Maison de l'enfance (8 enfants), Illiades (20 résidents), Pôle ado (5 jeunes)	2 repas avec des résidents des Illiades (1 sur l'école, 1 à la maison de retraite), rencontre jeux de société - échange avec crèche (carnaval) et pôle ado.	Echange avec les Illiades à poursuivre et développer, avec la maison de l'enfance également.
GTT développement durable	Année scolaire	Ecole du Village Autres périscolaires	Enfants des périscolaires		Agents d'entretien, Fanny Balay, CTM, communication, Restauration..	Concours de dessins organisé avec le service Com pour la réalisation d'affiches « un p'tit geste pour ta planète ». Test sacs poubelles, formation Tri sélectif, collectes (bouchons, piles...)...	Reste quelques tests à effectuer (Utilisation des poubelles jaunes, étendre les collectes aux autres écoles, tester les services autonomes en maternelle, former les équipes au compostage, test des sacs poubelles jaunes, ...) Participation au world clean up day le 20 septembre

Jumelage avec la Pologne (Berthelot/curie)	Année scolaire	Ecoles Berthelot et Curie élémentaire	25 enfants CM1/CM2 (Berthelot) 20 enfants élem (Curie)			Echanges avec l'école vidéo avec une école de Varsovie. Vidéos réalisés : visite de l'école, chorale, recette...	A poursuivre (changement d'interlocuteur suite départ Marie Fidèle)
Valorisation du quartier	Année scolaire	Berthelot	10 enfants périscolaires Berthelot/ Test 20 enfants ALSH (Juillet)	A venir	A venir	Le jeu de piste (course d'orientation) de découverte du quartier est terminé et testé, il va être mis en page par le service communication et proposé pour les journées du patrimoine	Diffusion par le service com + au sein de l'école
Projets animateurs							
Comptage des oiseaux (LPO)	Formation par la LPO - Fin d'année scolaire	Sur chaque périscolaire	30/40 enfants			La LPO organise chaque année un grand comptage national des oiseaux du jardin, ce dispositif de science participative permet à chacun de contribuer à la mesure de la biodiversité et de sensibiliser à l'importance de sa préservation. Un animateur par groupe scolaire a suivi la formation auprès de la LPO et participe ensuite à un comptage des oiseaux avec un groupe d'enfants sur chaque groupe scolaire.	A renouveler en 2025
Projet BD : ateliers d'écriture et d'illustration	les mardis midi et vendredis soir	Périscolaire élémentaire Curie	10/20 enfants			Création d'une BD sur des thématiques choisies par les enfants.	/
Cleanwalk	Fin d'année scolaire	Ecole Curie élémentaire	18 enfants participants + sensibilisation/ création d'affiches			Cleanwalk dans le quartier pour un groupe d'enfant sur temps périscolaire du soir + création d'affiche de sensibilisation sur temps périscolaires	World cleanup day 20 septembre 2024 (projet pour tous les périscolaires)
Incroyable talent	Fin d'année scolaire	Ecole Curie	88 enfants (périscolaire soir)			Les enfants avec les animateurs ont préparés l'événement durant la fin de l'année scolaire). 20 enfants sur scène, 2 présentateurs, 10 régisseurs, participation au décor). Retour positif des enfants sur l'événement.	/

Projet vidéo prévention harcèlement	Février/mai 2024	Périscolaire élémentaire Saint-Exupéry	15 enfants	15 familles		Travail d'écriture et de réalisation avec les enfants pour la réalisation de deux vidéos de prévention harcèlement.	En attente des autorisations des familles pour une diffusion dans le cadre de la prévention contre le harcèlement.
Découverte de la nature et bien manger	Année scolaire	Ecole Saint-Exupéry maternelle	Enfants maternelles Saint-Exupéry sur temps périscolaires			Parcours découverte et animations ponctuelles tout au long de l'année sur la découverte de la nature (animaux, jardinage, compostage...) et le bien manger	/
Web radio	Février et mars 2024	Ecole Camus élémentaire	Tous les élémentaires qui vont au périscolaire	Diffusion aux familles (notamment le jour de la soirée parents/enfants)		Après une formation suivie à Canopée, le kit webradio a été prêté à l'école pendant deux mois. Les enfants ont pu à tour de rôle participer ou proposer des émissions sur les thématiques qui les intéressaient.	A reconduire (peut-être sur d'autres sites).
Bal de fin d'année	24-juin-24	Ecole Camus élémentaire	124 enfants			Bal de fin d'année avant les vacances d'été sur le temps périscolaire et du soir de 16h45 à 18h45. Tous les élèves de l'école élémentaire sont donc invités à y participer. Plébiscité particulièrement par les enfants de CM2 et CM1.	A reconduire avec un nouveau référent.
Cup song	Mai, juin 2024	Elémentaire Berthelot	40 enfants périscolaire midi	A venir		Chorégraphie de cup song par une quarantaine d'enfant sur le temps périscolaire du midi, une vidéo a été réalisé (montage en cours)	Diffusion de la vidéo au sein de l'école et aux familles
Atelier de cuisine avec résidence Saint-Louis	Mercredi et vacances ALSH	ALSH	5/8 enfants par atelier		Résidents Saint-Louis	Atelier de cuisine proposé par le chef de la résidence Saint-Louis. Un groupe d'enfant de l'ALSH avec un groupe de résident. Cuisine puis goûter puis jeux de société.	A continuer

En cours :

Journée des droits de l'enfant	20-nov-24	Enfants de tous les périscolaires				Un travail autour du droit de l'enfant sera proposé sur tous les groupes scolaires à partir de début septembre. Chaque groupe périscolaire devra apprendre la chanson « C'est le droit des enfants » de Dominique Dimey en illustrant les paroles par des dessins réalisés par les enfants faisant écho aux propos de la Musique.	
--------------------------------	-----------	-----------------------------------	--	--	--	---	--

Annexe 3 : Charte des valeurs éducatives



Charte de valeurs éducatives

Préalable

Les parents sont les premiers responsables et référents de l'éducation de leurs enfants. Ils donnent les bases de la vie en société au sein de la cellule familiale. Les autres membres de la communauté éducative agissent aux côtés des parents comme coéducateurs.

Toute personne participant à l'accompagnement des temps de vie de l'enfant est inscrite dans un rôle de coéducation.

1. Les principes républicains de laïcité imposent un cadre structurant sur le site d'accueil pour l'ensemble des activités qui s'y déroulent. Toute personne qui intervient est tenue à la neutralité concernant ses opinions personnelles en matière, religieuse, politique ou philosophique.
2. Chaque personne veille, dans le cadre de son intervention, à l'application des règles concernant la sécurité physique et affective des enfants. Elle signale à l'autorité référente et/ou à ses collègues, les situations où les conditions de sécurité ne sont pas / ou plus remplies.
3. Les adultes référents peuvent s'autoriser à intervenir en cas de danger imminent.
4. Chaque adulte doit faire preuve d'une attitude bienveillante pour favoriser la construction de la personnalité et l'autonomie des enfants.
5. L'adulte au sein et aux abords de l'école doit être conscient qu'il représente un modèle pour l'enfant de part : son attitude, sa tenue, ses propos.
6. Le respect des personnes, des locaux et du matériel doit s'imposer à tous (adultes comme enfants) dans une logique de préservation du bien commun au service de tous.
7. Les règles et les consignes posées doivent être claires pour l'enfant et les adultes référents, elles doivent être respectées par tous. On peut néanmoins considérer qu'elles peuvent être adaptées selon les temps.
8. Les professionnels doivent, dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille, s'efforcer de connaître et reconnaître les missions des différents intervenants. Les professionnels s'inscrivent ainsi dans une démarche constructive et collaborative.
9. L'école, comme tout autre accueil de mineurs est un espace de socialisation. Ces espaces permettent à l'enfant d'intégrer des règles de civilité, Ils favorisent le respect mutuel et le bien-vivre ensemble.

10. Dans une démarche « coéducative », les instances de travail sont partagées en associant les intervenants référents pour apporter un éclairage, un soutien global à l'enfant et à sa famille.

11. Si une sanction doit être posée auprès d'un enfant, elle doit lui être expliquée et être proportionnée à l'acte. Pour que la démarche soit « éduc-active » elle nécessite aussi un échange entre adultes référents.

12. Les professionnels, quelques soient les temps, peuvent apporter leur contribution, leur regard de professionnel, afin de maintenir un cadre sécurisant pour l'enfant.

Lexique explicatif :

Adulte référent : est considéré comme adulte référent, toute personne légitime (parent, professionnel, intervenant) pouvant être consultée et intervenir auprès de l'enfant.

Communauté éducative :

La communauté éducative rassemble des adultes référents qui participent à la construction, à l'éducation et au bien-être de l'enfant dans une dimension coéducative.

Annexe 4 : Règlement intérieur périscolaire



Règlement Intérieur et de régie des accueils périscolaires et de loisirs enfance-jeunesse

Préambule

Le présent règlement a pour objectif de définir les conditions d'accès et d'accueil au sein des services enfance-jeunesse de la Ville.

Il concerne les accueils suivants :

- Accueils périscolaires du matin, du midi et du soir,
- Accueils de loisirs des mercredis et des vacances,
- Activités proposées dans le cadre du Pôle Adolescents MSA Jeunes,
- Séjours enfants et jeunes.

Les services de la Direction de l'Enfance de la Ville de Mont Saint Aignan sont responsables de ces différents temps, et sont à la disposition des usagers pour toute question, notamment au moment de l'inscription.

L'inscription administrative et la réservation préalables sont obligatoires pour pouvoir fréquenter les services d'accueil listés ci-dessus. Toutes les opérations d'inscription et de réservation doivent être effectuées en privilégiant l'outil dédié : l'Espace famille. L'opération peut être réalisée au sein de la Direction de l'Enfance en cas de difficulté particulière.

L'accueil des enfants est soumis au respect des dispositions du présent règlement.
La tarification se réfère à la dernière délibération en vigueur.

Définitions des termes utilisés dans le présent règlement :

Direction de l'Enfance : service municipal en charge de l'organisation des accueils périscolaire et de loisirs. Joignable : par mail direction.enfance@montsaintaignan.fr, par téléphone 02 35 14 30 87 ou sur place au 61 rue Pasteur.

Pôle Adolescents MSA Jeunes : Ensemble des dispositifs (loisirs, prévention, accompagnement de projets) destinés aux jeunes résidents à Mont-Saint-Aignan ou fréquentant un établissement scolaire du territoire, âgés de 12 à 17 ans compris.

Accueil périscolaire et/ou de loisirs : terme générique désignant le service d'accueil des enfants mis en place par la Ville.

Espace famille : service dématérialisé accessible à l'adresse suivante : www.espace-citoyens.net/montsaintaignan/ qui permet d'organiser le quotidien de votre enfant, de trouver de l'information ou encore de consulter et/ou payer vos factures.

Inscription administrative : étape n°1, préalable obligatoire en amont de toute réservation d'un service municipal enfance-jeunesse.

Réservation : étape n°2, intervenant après l'inscription administrative, qui correspond au choix des activités souhaitées.

Parcours découverte : activité périodique proposée par cycle, sur le temps périscolaire du soir, sur réservation.

Article 1 – Présentation des services

1.1 Cadre général

Durant les périodes scolaires et pendant les vacances scolaires, les services d'accueil enfance-jeunesse fonctionnent suivant un calendrier défini par la Ville.

Tous les accueils enfance-jeunesse listés en préambule sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et financés en partie par la Caisse d'Allocation Familiales (CAF). Cela signifie qu'ils répondent à des critères de qualité en termes d'encadrement (taux d'encadrement, qualification des animateurs) et de contenu pédagogique.

Les enfants (3-11 ans) sont pris en charge par des équipes d'animateurs et d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles), potentiellement accompagnés de prestataires extérieurs dans le cadre d'une activité spécifique, toujours sous la responsabilité d'un directeur de structure. Ces personnels s'attachent à favoriser l'épanouissement de chacun au sein de la collectivité. Les activités sont facultatives et s'inscrivent dans une démarche de bien-être et de loisirs. Le projet pédagogique est élaboré par les équipes et il est consultable par les familles, sur demande.

Les jeunes (12-17 ans) sont pris en charge par des animateurs jeunesse, formés aux questions liées à l'adolescence et à la prévention. Toutes les propositions en faveur du public « jeunes » répondent à des objectifs inscrits dans le projet pédagogique du Pôle Adolescents MSA jeunes, consultable sur demande.

1.2 Fonctionnement

1.2.1 Périscolaire du matin, du midi et du soir

Les services d'accueil périscolaire et de restauration fonctionnent tous les jours scolaires, en fonction du calendrier annuel fixé par l'Inspection Académique de Rouen. Ils sont ouverts à tous les enfants scolarisés dans une école publique de la Ville.

- Horaires d'ouverture et de fermeture et modalités pratiques

Temps périscolaire	Horaires	Contenu et organisation	Modalités de dépôt et de récupération des enfants
Matin	7h30- 8h35	Jeux calmes ou activités douces avant la classe	Dépôt en continu dans le cadre des horaires indiqués
Midi	12h-13h20	Restauration scolaire Jeux et activités	
Soir	16h15-18h15	Goûter (16h15-16h45) Possibilité de faire ses devoirs (16h45-17h30) Jeux et activités (16h45-18h) Parcours découverte* sur réservation (16h45-17h45)	Récupération en continu entre 16h45 et 18h15 (sauf en cas de participation à un parcours découverte, l'enfant est alors à récupérer à partir de la fin de l'activité)

*Les parcours découverte prennent la forme d'activités proposées aux enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire. Dispensés par des animateurs ou des intervenants associatifs de la commune, ils permettent l'initiation et la sensibilisation des enfants à des activités variées (artistiques, culturelles, manuelles, sportives...). Ils sont mis en place dès le retour des vacances de la Toussaint, pour les enfants de la moyenne section au CM2. Pour les petites sections, les parcours découverte démarrent à partir de janvier.

Le responsable de groupe scolaire est chargé d'établir les listes d'enfants accueillis dans les différents parcours, qui sont ensuite affichées à l'entrée des écoles et des accueils périscolaires. En raison du nombre de places limitées, un choix pourra être effectué, afin que chaque enfant puisse

participer au minimum à un parcours découverte par an. L'information est envoyée à chaque famille par courrier électronique. Les enfants s'engagent à être présents à chaque séance.

- Locaux

Les accueils du matin, du midi et du soir s'effectuent dans les locaux de l'école.

1.2.2 L'accueil de loisirs du mercredi

L'accueil de loisirs du mercredi s'adresse :

- aux enfants scolarisés dans une école publique de Mont-Saint-Aignan ;
- aux jeunes, jusqu'à 12 ans, résidant à Mont-Saint-Aignan ;
- aux enfants scolarisés à l'école Saint André et domiciliés à Mont-Saint-Aignan.

- Horaires d'ouverture et de fermeture et modalités pratiques

Accueils	Horaires	Contenu et organisation	Modalités de dépose et de récupération des enfants
Matinée avec repas	8h30 – 13h30	Activités, grands jeux et sorties suivant projet. Répartition par groupe d'âge	Arrivée avant 9h Départ entre 13h15 et 13h30
Après-midi sans repas	13h30 - 18h15		Arrivée entre 13h15 et 13h30 Départ possible entre 17h et 18h15.
Journée complète	8h30 - 18h15		Arrivée avant 9h. Départ possible entre 17h et 18h15.

Un accueil est possible le matin, entre 7h30 et 8h30. Il s'agit d'une activité supplémentaire soumise à réservation.

Le responsable de l'activité est le directeur de l'accueil de loisirs. Ses coordonnées sont disponibles sur l'Espace famille, rubrique *infos pratiques*.

- Locaux

L'accueil de loisirs du mercredi se déroule sur le site de Saint Exupéry, dans un bâtiment spécifiquement dédié « l'aile de loisirs ».

1.2.3 L'accueil de loisirs des vacances

1.2.3.1 L'accueil sur site des 3-12 ans

L'accueil de loisirs des vacances s'adresse à tous les enfants de 3 à 12 ans.

- Horaires d'ouverture et fermeture et modalités pratiques

	Horaires	Contenu et organisation	Modalités de dépose et de récupération des enfants
Accueil des vacances	8h30-18h15	Activités, grands jeux et sorties suivant projet. Repas et gouter inclus Répartition par groupe d'âge	Arrivée avant 9h. Départ possible entre 17h et 18h15.

Un accueil est possible le matin, entre 7h30 et 8h30. Il s'agit d'une activité supplémentaire soumise à réservation.

Le responsable de l'activité est le directeur de l'accueil de loisirs. Ses coordonnées sont disponibles sur l'Espace famille, rubrique *infos pratiques*.

- Locaux

Deux sites sont dédiés à l'accueil de loisirs des vacances :

- le site de Saint Exupéry, dans un bâtiment spécifiquement dédié : « l'aile de loisirs » ;
- le site de Rosa Parks, situé dans le parc des Compagnons du devoir, rue Francis Poulenc.

Lorsque des travaux sont programmés, l'accueil de loisirs peut être amené à déménager pour une ou plusieurs sessions, en fonction de la nature des travaux.

1.2.3.2 Les séjours pour les 6-17 ans

Les séjours sont proposés exclusivement l'été, en période de vacances scolaires. Ils sont organisés par groupe d'âge, selon des modalités proposées par les services de la Direction de l'Enfance et s'inscrivent dans des objectifs suivants :

- favoriser la découverte d'activités pour tous les enfants et les jeunes ;
- transmettre aux enfants et aux jeunes des valeurs de fraternité, de citoyenneté et de droit à la différence ;
- favoriser le bien-être des enfants et des jeunes en portant une attention particulière à la sécurité physique et affective, le respect de leurs rythmes, en favorisant la socialisation, l'estime de soi et l'autonomie.

Les lieux de séjours, les horaires et les lieux de départ et de retour sont propres à chaque séjour et sont communiqués en amont sur l'Espace famille.

La présence d'un responsable légal est obligatoire à chaque départ et à chaque retour de séjour. A défaut, l'enfant pourra être remis aux autorités compétentes. Le responsable de l'activité varie selon les réservations.

1.2.4 Les activités du Pôle Adolescents- MSA Jeunes

L'adhésion au Pôle Adolescents MSA Jeunes est valable du jour de l'adhésion jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours.

Il est proposé aux jeunes âgés de 12 à 17 ans compris, qui résident à Mont-Saint-Aignan ou fréquentent un établissement scolaire situé sur le territoire de la commune.

Les activités proposées peuvent fonctionner tous les jours de la semaine, selon un planning défini en concertation avec les jeunes.

Le responsable de l'activité est joignable directement sur le numéro dédié (06 25 64 70 81).

Article 2 - Inscriptions et réservations

L'accès aux activités proposées par la Ville se déroule en deux étapes successives :

- L'inscription administrative préalable
- La réservation des activités souhaitées

2.1 Modalités d'inscription

L'accueil d'un enfant ou d'un jeune au sein des services proposés par la Ville est soumis à inscription administrative préalable. En ce qui concerne le Pôle adolescents MSA jeunes, l'inscription prend la forme d'une adhésion. En procédant à l'inscription administrative, le responsable légal accepte les modalités d'accès au service et son fonctionnement.

Le responsable légal s'engage à mettre à jour les informations relatives à la situation familiale (changement d'adresse, de situation familiale, téléphone, courrier électronique...). Le changement

doit être effectué sur l'Espace famille pour une mise à jour immédiate du dossier. A défaut, il convient de le signaler à la Direction de l'Enfance et au responsable d'activité. La Ville ne pourra être tenue pour responsable d'incidents ou d'accidents résultant du défaut de transmission de renseignements à jour.

L'inscription administrative permet ensuite de réserver des activités. La liste des pièces à fournir varie en fonction des activités et est indiquée sur l'Espace Famille. Votre enfant ne pourra participer aux activités qu'après réservation préalable.

Les réservations valent engagement auprès des services.

2.2 Modalités de réservation

Les modalités de réservation sont les mêmes pour tous. Elles sont communiquées sur l'Espace Famille.

2.2.1 Cadre général

Services concernés	Modalités de réservation
Accueil périscolaire du matin, du midi et du soir	Jusqu'à midi le jour ouvré précédant le jour souhaité (<i>les jours du calendrier qui sont effectivement travaillés, soit du lundi au vendredi compris / hors jours fériés</i>)
Accueil de loisirs du mercredi	Jusqu'à 23h59 le dimanche précédant le jour souhaité
Accueil de loisirs des vacances	Avant la date de clôture d'inscription. Les 2 premières semaines sont réservées à l'inscription des montsaintagnanais, la dernière est ouverte à tous. Les dates sont communiquées sur l'Espace Famille à chaque début d'année scolaire.
Séjours enfants (6-11 ans)	Selon le même calendrier que l'accueil de loisirs d'été
Séjours jeunes (12-17 ans)	Selon calendrier disponible sur l'Espace Famille
Activités du Pôle Adolescents MSA Jeunes se déroulant le week-end	Jusqu'au vendredi précédant le week end, à 12h30
Activités du Pôle Adolescents MSA Jeunes se déroulant pendant les vacances scolaires	Jusqu'au vendredi précédant les vacances, à 12h30

2.2.2 Les modalités d'attribution des places

Services concernés	Nombre de places limité	Modalités d'attribution des places
Accueil périscolaire du matin, du midi et du soir	Non	Automatique lorsque les modalités sont respectées
Accueil de loisirs du mercredi	Oui	Par ordre chronologique d'arrivée
Accueil de loisirs des vacances	Oui	Par ordre chronologique d'arrivée
Séjours enfants et jeunes	Oui	Sur décision de la commission*
Activités du Pôle Adolescents MSA Jeunes se déroulant le week-end	Oui (avec liste d'attente)	Sur décision de l'équipe du Pôle Adolescents, après adhésion
Activités du Pôle Adolescents MSA Jeunes se déroulant pendant les vacances scolaires	Oui (avec liste d'attente)	Sur décision de l'équipe du Pôle Adolescents, après adhésion

*La commission arrête la liste des demandes acceptées en cohérence avec les critères suivants :

- antériorité de fréquentation d'un séjour organisé par la Ville,
- mixité (filles-garçons, secteur de domiciliation, âge au sein d'un même groupe),
- accès aux vacances dans la famille de l'enfant ou du jeune.

Pour les activités du Pôle adolescents MSA Jeunes, un nombre de places réservables est défini. A la suite de la réservation, le statut du jeune passera en statut « réservé ». Quand une activité est complète, une réservation en liste d'attente est possible. Dans ce cas, il convient de consulter régulièrement l'Espace famille dans l'onglet « modifier les réservations » afin de vérifier le statut du jeune. Une fois la session débutée, les jeunes restés en liste d'attente ne seront contactés par l'équipe d'animation qu'en cas de désistement, afin de leur proposer la place vacante.

2.2.3 Réservation hors délais

De manière générale, passés les délais de réservation, celle-ci ne pourra plus être annulée et la facturation sera appliquée.

Une demande de réservation tardive peut être effectuée auprès de la Direction de l'Enfance. Cette demande ne pourra être acceptée que sous réserve des capacités d'accueil et fera l'objet d'une tarification majorée (cf. délibération tarifaire en vigueur).

Article 3 – Modalités d'accueil

Les enfants et jeunes sont accueillis selon les conditions définies au cadre général (1.1) et en fonction du service demandé (1.2).

3.1. Restauration municipale

Sur le temps du midi, les enfants bénéficient du service de restauration municipale. Il est rappelé que le service public de restauration ne fait pas partie des compétences obligatoires des communes.

Pour servir les enfants, des cuisiniers et aides de cuisine confectionnent chaque jour environ 960 repas. Ils sont réalisés par les chefs au sein des cuisines de chaque école, hormis l'école Berthelot pour laquelle une livraison est assurée.

Les menus, conformes au plan alimentaire, sont élaborés par le responsable des restaurants municipaux et le chef de cuisine, et validés par une diététicienne. Ils sont travaillés à base de produits bruts et de saison, en privilégiant les circuits courts et la production bio.

Les menus sont consultables sur l'Espace famille et affichés sur chaque site où les convives se restaurent. Il existe un seul choix de menu. Le jour où du porc est servi dans une des composantes du menu, un plat de substitution à base d'œuf ou de poisson est proposé.

La restauration municipale travaille avec les producteurs locaux. En cas de problème d'approvisionnement ou de livraison, le menu peut être adapté. Il en est de même en cas de grève.

En cas de restriction alimentaire notifiée dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), l'enfant peut fréquenter les accueils périscolaires du midi et les accueils de loisirs du mercredi et des vacances :

- Soit en bénéficiant du repas fourni par la Ville, adapté à son cas particulier,
- Soit en apportant son propre panier repas fourni par la famille,

Dans ce dernier cas, une tarification spécifique existe.

3.2. Santé

L'état de santé de l'enfant ou du jeune a une influence sur la vie en collectivité. Toute maladie doit donc être signalée. Selon le cas (gravité, degré de contagion...), l'accueil pourra être conditionné à la production d'un certificat médical autorisant l'enfant à prendre part à l'activité.

Les enfants doivent avoir reçu les vaccinations obligatoires selon leur date de naissance. A défaut, le responsable légal doit présenter un certificat médical de contre-indication.

Le responsable légal sera informé des incidents ou accidents survenus pendant les activités. Il est donc impératif qu'il communique des coordonnées téléphoniques à jour et informe le service de tout changement. En cas d'accident et si nécessaire, le responsable de l'activité fait appel aux services de secours et en avise les familles. Pour les blessures légères ou en cas de symptôme de maladie, les familles doivent prendre leurs dispositions pour venir récupérer leur enfant.

En cas de situation particulière (maladie, allergie, handicap...), la signature et la transmission d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) constitue un préalable à la présence d'un enfant ou d'un jeune aux activités. Le respect de cette condition permet aux agents, le cas échéant, de délivrer le traitement médical prescrit et/ou d'adapter son accueil à sa particularité.

Dans le cadre d'un PAI, la Ville peut entamer un protocole d'intégration incluant le responsable légal et pouvant amener à la mise en place d'un encadrement spécifique pour son enfant. En lien avec ses partenaires du Pôle Ressources Handicap, la Ville peut proposer une orientation de premier niveau, aider les familles à faire leurs démarches, favoriser l'accueil de l'enfant pour le rendre pérenne. Le responsable légal qui souhaite bénéficier d'un accompagnement spécifique doit se signaler à la Direction de l'Enfance.

3.3. Assurances

La Ville est assurée en responsabilité civile pour ses agents. Les responsables légaux sont tenus de souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages que leur enfant est susceptible de causer à un tiers pendant les horaires de fonctionnement de l'activité.

3.4. Autorisations et responsabilités

3.4.1. Cadre général

Conformément au règlement, seuls les enfants et jeunes dûment inscrits aux activités sont sous la responsabilité de la Ville, dès lors qu'ils sont présents dans les accueils et pendant leurs horaires de fonctionnement (cf. 1.2).

Les enfants arrivant avant les horaires d'ouverture de l'activité restent sous l'entière responsabilité de leur responsable légal jusqu'à l'ouverture de celle-ci.

L'inscription à un service d'accueil implique, pour l'enfant et le jeune, l'autorisation de participer à toutes les activités et sorties proposées, ainsi qu'à tous les temps de vie collective, selon les modalités définies par le projet pédagogique et l'équipe d'encadrement.

3.4.2. Responsable légal et tierce personne

L'enfant ne peut être repris que par son responsable légal ou par une tierce personne, habilitée par écrit à venir le chercher. Les « personnes autorisées » doivent :

- être désignées au moment de l'inscription de l'enfant,
- être âgées de 10 ans au minimum.

La liste des personnes autorisées peut être modifiée à tout moment sur l'Espace famille et auprès du responsable de l'activité.

3.4.3. Autorisation de partir seul

Tout enfant, âgé d'au moins 6 ans, quittant la structure avec une autorisation datée et signée n'est plus sous la responsabilité de la Ville.

Si l'enfant est autorisé à partir seul, le responsable légal doit le signaler au moment de l'inscription.

En cas d'autorisation limitée dans le temps ou à certains jours de la semaine, une autorisation datée et signée devra être fournie au responsable de l'activité.

Dans le cas où l'enfant, non autorisé à partir seul, viendrait à rester de manière récurrente au-delà de l'horaire de fermeture de l'accueil, un signalement pourra être fait auprès de la protection de l'enfance.

3.5. Transport

Selon les services d'accueil et les activités programmées, la Ville peut organiser un transport pour emmener les enfants et les jeunes sur le lieu des activités, des séjours ou des sorties. Ceux-ci, ainsi que leur responsable légal, doivent se conformer aux consignes données par les accompagnateurs.

Le responsable légal s'engage à être présent aux horaires définis.

3.6. Règles de vie

3.6.1. Comportement

Les enfants, ainsi que leurs responsables légaux, doivent respecter les règles élémentaires de politesse et de bonne conduite dans leur langage, leur comportement, leur tenue et leurs agissements, ainsi que celles relatives à la sécurité et au savoir vivre.

Il peut en aller de même en cas de comportement inapproprié du responsable légal.

Le manquement à ces règles pourra mener à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

3.6.2. Objets personnels

Il est interdit d'apporter des objets dangereux.

Il est déconseillé aux enfants de porter ou d'apporter des objets de valeur ou d'être en possession d'une somme d'argent.

La Ville se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un objet personnel de l'enfant. Il en est de même pour les vêtements, qui doivent en outre être marqués du nom de l'enfant.

3.7 Modification temporaire ou ponctuelle de l'organisation des services périscolaires ou des accueils de loisirs

3.7.1 Fermeture des structures d'accueil

Lors de travaux, de fermeture exceptionnelle des écoles ou sur décision du Maire, les structures d'accueil peuvent être fermées. Le cas échéant, une information est transmise aux familles.

3.7.2. Service Minimum d'Accueil (SMA)

Dans les écoles publiques du premier degré, un SMA peut être organisé par la Ville dès lors que 25% de l'équipe enseignante est déclarée gréviste selon les informations transmises par les services de l'Education Nationale.

Son organisation est soumise aux conditions suivantes :

- la présence en nombre suffisant de personnel municipal pour assurer l'encadrement des enfants, selon les taux d'encadrement assouplis contractualisés avec les services de l'Etat (SDJES) ;
- la demande préalable par les familles pour bénéficier de ce service.

L'accueil pourra être assuré sur l'école de l'enfant si les ressources le permettent, ou à défaut, un accueil collectif pourra être organisé sur un site unique de la Ville si les ressources le permettent.

Article 4 – Tarification, facturation et paiement

4.1. Cadre général

Les tarifs des services enfance-jeunesse sont déterminés par délibération du Conseil Municipal, applicables au 1^{er} septembre de chaque année. Des réductions sont appliquées en fonction du Quotient Familial (QF), aux résidents de Mont-Saint-Aignan comme aux non-résidents.

Peuvent prétendre à un tarif « montsaintaignanais », les familles dont la résidence principale est située sur la commune de Mont-Saint-Aignan.

Les tarifs sont consultables à la Direction de l'Enfance, sur l'Espace famille et sur le site internet de la Ville.

Il est précisé que toute modification des tarifs sera effectuée par voie de décision du Maire ou par délibération du conseil municipal.

Les tarifs des activités de la ville de Mont-Saint-Aignan ne représentent pas le coût réel du service rendu aux habitants. La participation des usagers est proportionnelle à leurs ressources et à leur situation familiale.

Une facturation majorée sera appliquée en cas de réservation hors délais, d'annulation hors délais, ou de consommation sans réservation préalable.

4.2 Mode de calcul du Quotient Familial et application

La grille de tarification se décompose en plusieurs tranches de QF dont les modalités d'application et de révision sont déterminées chaque année dans la délibération tarifaire.

Le tarif est déterminé en fonction du Quotient Familial (QF) de la famille, calculé par la CAF.

La Ville accède au QF à partir du numéro d'allocataire CAF de la famille. Le responsable légal est donc tenu de fournir son numéro d'allocataire CAF et autorise de fait la Ville à le consulter. En cas de non-transmission ou de refus spécifiquement notifié, la tranche la plus élevée sera appliquée.

Pour les familles non-allocataires, le responsable légal est tenu de fournir son numéro fiscal de référence. La Direction de l'Enfance procédera au calcul afin de déterminer le QF de la famille selon la méthode suivante :

$$\frac{1/12 \text{ revenus nets perçus} + ((\text{pensions perçues} + \text{autres revenus}) - (\text{pensions à verser}))}{\text{Nombre de parts (au sens de la CNAF)}}$$

En cas de non-transmission du numéro fiscal de référence, la tranche la plus élevée sera appliquée.

Le calcul du QF est effectué au moment de la rentrée scolaire ou au moment de l'inscription administrative d'une nouvelle famille. Une mise à jour annuelle sera effectuée début février, après mise à jour des données transmises par la CAF.

Tout changement de situation familiale entraînant une demande de révision du QF doit être formulée auprès de la Direction de l'Enfance. Une mise à jour au cours de l'année est possible, le nouveau QF prendra effet au 1^{er} du mois suivant. Aucune rétroactivité sur les factures antérieures ne sera appliquée.

4.3. Facturation

4.3.1. Cadre général

La réservation et /ou la consommation d'activités donne lieu mensuellement à l'édition d'une facture unique, qui reprend l'ensemble des consommations de tous les enfants et jeunes de la famille.

A partir du 5^{ème} jour ouvré, les prestations du mois écoulé sont facturées et consultables sur l'Espace famille pour paiement. La famille est prévenue de la disponibilité de la facture par courrier électronique.

Tous les évènements exceptionnels nécessitant la fermeture de la structure feront l'objet d'une non-facturation de la prestation concernée.

4.3.2. Familles en situation de garde alternée

Les parents en situation de garde alternée doivent fournir le jugement ou un protocole d'accord arrêtant le mode de garde de l'enfant, et faire la demande de création de comptes séparés auprès de la Direction de l'Enfance. Une facture sera éditée pour chacun des parents, reprenant les prestations de son enfant sur son temps de garde, avec une tarification correspondant à sa situation. Les familles sont tenues de fournir le calendrier de garde à la Direction de l'Enfance et signaler chaque changement.

La prise en compte des nouvelles modalités liées à la création de deux comptes séparés sera effective à partir du 1^{er} du mois suivant la date de dépôt de la demande.

4.4. Modalités de contestation des factures

En cas de désaccord sur les consommations des prestations facturées, les familles disposent d'un délai d'un mois pour contester les activités facturées. La facture sera vérifiée au regard des réservations et des pointages effectués. En cas d'erreur signalée avant paiement de la facture, celle-ci pourra être rééditée. En cas d'erreur signalée après paiement de la facture, une régularisation sera effectuée sur une prochaine facture. Dans l'hypothèse où ce report n'est pas possible, un remboursement pourra être réalisé.

4.5. Paiement des factures

Une facture doit être payée en totalité. Le paiement partiel d'une facture n'est pas possible.

4.5.1. Modes de paiement

Les versements peuvent être effectués :

- Par prélèvement automatique : sur l'Espace Famille, joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal et remplir un mandat de prélèvement ;
- Par internet : sur l'Espace famille, 24h/24h et 7j/7, munis des identifiants et références figurant sur la facture ;
- Par carte bancaire : au guichet de la Direction de l'Enfance ;
- Par chèque : à l'ordre du Régisseur Monétique (au guichet de la Direction de l'Enfance) ;
- En espèce (au guichet de la Direction de l'Enfance) ;
- En ticket CESU / la version dématérialisée est à privilégier : pour les accueils du matin, du soir pour les enfants jusqu'à 12 ans, pour les accueils du mercredi et des vacances pour les enfants de moins de 6 ans uniquement (par internet ou au guichet de la Direction de l'Enfance pour les tickets papier) ;
- En Bons Temps Libre de la CAF : uniquement pour les accueils de loisirs (au guichet de la Direction de l'Enfance) ;

- En Bons Aide Vacances Enfants de la CAF : uniquement pour les séjours (au guichet de la Direction de l'Enfance) ;
- En chèques Vacances : uniquement pour l'accueil de loisirs des vacances et pour les séjours (au guichet de la Direction de l'Enfance).

4.5.2. Délai de paiement des factures

Pour les familles ayant choisi le prélèvement automatique, ce dernier interviendra entre le 6 et le 9 du mois.

Pour tous les autres modes de paiement, ils devront intervenir au plus tard 10 jours calendaires après l'édition de la facture.

Au-delà, aucun règlement ne pourra être effectué en Mairie ou sur l'Espace famille. Les données personnelles collectées sur le formulaire d'inscription permettront l'édition d'un titre exécutoire. Un avis des sommes à payer sera envoyé à la famille.

Le paiement devra alors être effectué auprès de la Trésorerie publique de Maromme-Déville.

En cas de difficultés familiales et/ou financières, des aides peuvent être accordées aux familles montsaintaignanaises, par le CCAS, sous réserve d'acceptation du dossier, et le Trésor Public peut proposer un étalement des paiements.

4.6. Absences et retards

4.6.1. Absences

Toute activité réservée est facturée que l'enfant ait été présent ou non, sauf dans les cas suivants :

- En cas d'absence à l'école les lundi, mardi, jeudi, vendredi : il n'est pas nécessaire fournir un justificatif, les services périscolaires ne sont d'office pas facturés ;
- En cas d'absence à l'accueil de loisirs du mercredi : si un justificatif est fourni avant le mercredi suivant, à direction.enfance@montsaintaignan.fr ;
- En cas d'absence à l'accueil de loisirs des vacances : si un justificatif est fourni 7 jours après la fin de l'accueil de loisirs, à direction.enfance@montsaintaignan.fr ;
- Pour les activités du Pôle adolescents, si un justificatif est fourni dans les 7 jours après la fin de l'activité, à direction.enfance@montsaintaignan.fr .

Pour les activités du Pôle adolescents, en cas d'absence injustifiée, l'inscription à de prochaines activités ayant un nombre de places limitées pourra être remise en cause.

Les justificatifs acceptés sont les suivants : certificat médical, arrêt de travail des parents, certificat de décès d'un membre de la famille proche, convocation officielle.

4.6.2. Retards du responsable légal

Les horaires mentionnés au 1.2 correspondent aux horaires de fermeture des services. L'enfant et le responsable légal ou la personne autorisée à récupérer l'enfant doivent donc avoir quitté le site à l'heure de la fermeture.

Chaque retard sera formalisé par une feuille de retard. Le 3^{ème} retard dans une même année scolaire donnera lieu à une mise en demeure, par courrier électronique, adressée au responsable légal. A partir du 4^{ème}, chaque retard entrainera la facturation d'un dépassement horaire, prévu à la grille tarifaire.

En cas de retard important du responsable légal ou de la personne autorisée à récupérer l'enfant, et en cas d'incapacité de le joindre, l'enfant pourra être confié aux autorités compétentes (Police Nationale).

Article 5- Droit à l'image

Les parents sont informés que tous les accueils de loisirs cités en préambule peuvent exposer ou diffuser les photographies et des documents audiovisuels représentant leur enfant, exclusivement à des fins pédagogiques, dans les supports de communication de la Ville.

L'autorisation de droit à l'image est à compléter au moment de l'inscription.

Article 6 – Publication du règlement

6.1 Affichage

Le présent règlement est consultable sur l'Espace famille, sur chaque site accueillant des enfants, ainsi qu'à la Direction de l'Enfance.

6.2 Notification

Le présent règlement est adressé aux directeurs d'école, aux représentants de parents d'élèves et à l'Inspection Académique de circonscription.

Projet pédagogique 2024/2025



Accueil de Loisirs Les Petits Princes
Ville de Mont-Saint-Aignan



Mont
Saint
Aignan

Sommaire

I Présentation

II Objectifs pédagogiques

III Journée type :

1/Répartition des temps respectifs d'activité et de repos

2/ Modalités de fonctionnement de l'équipe

3/ Modalités spécifiques

IV Modalité de participation des jeunes

V Santé et sécurité (modalité d'accueil particulières)

VI Modalités d'évaluation

Annexes : chartes des valeurs éducatives/caractéristiques de locaux et espaces utilisés/fiches projet/règlement intérieur

I Présentation

Le projet pédagogique pour les accueils de loisir de Mont-Saint-Aignan vise à fournir un environnement accueillant, sécurisant et enrichissant pour les enfants de maternelles et élémentaires. L'accueil de loisir offre des opportunités précieuses pour le développement personnel et collectif des enfants.

L'accompagnement de la Ville auprès des 3/12 ans est structurée à travers le PEDT, Projet Educatif Territorial, un document qui formalise la proposition d'un parcours éducatif cohérent, et qui encadre l'élaboration d'une offre d'activités ambitieuse et équilibrée pour chaque enfant du périscolaire et de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisir est doté deux responsables pour le mercredi. L'équipe d'animation est composée d'animateurs qualifiés permanents, et d'animateurs vacataires si besoins pour assurer les taux d'encadrement applicables. (Un animateur pour dix enfants en maternelle et un animateur pour quatorze enfants en élémentaire) En valorisant les compétences des animateurs et en proposant des activités diversifiées, le travail des équipes contribue au bien-être et à l'épanouissement de chaque enfant.

Accueil de Loisirs Les Petits Princes

Boulevard de Broglie

Directrice/ Directeur : Elsa Ygout et Ludovic Blanc

Tél. 06 61 72 49 85 – Elsa.ygout@montsaintaignan.fr et Ludovic.blanc@montsaintaignan.fr

Les horaires d'accueil :

De 7h30 à 8h30 : Garderie

De 8h30 à 9h : temps d'accueil

De 13h20 à 13h30 : Départ et arrivé des enfants inscrit en demi-journée

De 17h à 18h15 : Temps d'accueil

Modalités d'inscription :

Les familles peuvent s'inscrire sur l'ensemble des temps périscolaires et de loisir grâce à leur espace famille. Afin de pouvoir accéder à leur espace famille, les familles doivent au préalable activer leur compte en cliquant sur le lien envoyé par mail par la direction de l'enfance dès la première inscription de l'enfant à une activité scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

Pour les familles qui ne disposent pas d'ordinateur ou qui rencontrent des difficultés dans l'utilisation de leur espace famille, un poste informatique est à leur disposition à la direction de l'enfance et à l'accueil du Centre communal d'action sociale (CCAS). Les agents d'accueil de ces deux services restent disponibles pour les accompagner dans leurs démarches.

L'accueil de la direction de l'enfance est joignable au 02 35 14 30 87 ou à l'adresse mail : direction.enfance@montsaintaignan.fr

[Un guide des familles est à disposition auprès du pôle administratif pour une information complète sur le fonctionnement des services et les modalités d'accueil.](#)

Constitution de l'équipe d'animation :

Directeurs :

Elsa YGOUT
Ludovic BLANC

Animateurs :

Célia BEAUDOIN (maternelle)
Isabelle RUSCA (maternelle)
Quentin BENEDETTI (maternelle)
Camille Colnot (maternelle)
Lehouais Lucas (maternelle)
Jean-Loup MURIE (maternelle)
Marie-Laure Anquetille (maternelle)
Khalilou MAREGA (Maternelle)
Julien Buron (maternelle)
Elisabeth NABAIS (maternelle)
Marie GERMAIN (maternelle)
Emmanuelle MOUTON (élémentaire)
Charlotte NORMAND (élémentaire)
Chloé POULAIN (élémentaire)
Nicolas PARRAIN (élémentaire)
Jean-Claude DAMIS (élémentaire)
Fleur-Amélie CAILLE (élémentaire)
Rémi GHEEERBRANT (élémentaire)
Erwan LEHOUAIS (élémentaire)
Marie-Fidèle N'SOUZA (élémentaire)
Florian PHILOREAU (animateur sportif)

Présentation et caractéristiques des locaux :

La maternelle est composée de 2 bâtiments séparés par un préau.

Dans le premier, on peut trouver un dortoir, une salle de motricité, le restaurant scolaire et une salle d'accueil pour les enfants de petite section ou pour décroiser un groupe nombreux. Les classes ont un accès direct sur la grande cour de l'école.

L'extension est occupée par le groupe des moyennes sections et peut l'être également par les petites sections. On y trouve 2 grandes salles d'activités et une salle sensorielle. La grande salle donne un accès direct sur une petite cour.

Sous le préau se trouve une régie sport partagée entre le scolaire, le périscolaire et l'accueil de loisir.

L'élémentaire est composée de 2 bâtiments, chacun donnant accès sur un préau et une cour de jeu.

L'aile loisirs est utilisée par le périscolaire et l'accueil de loisir. On y trouve :

5 salles d'accueil

1 salle théâtre

1 salle ludothèque et de construction

1 salle pour l'aide aux devoirs, la psychologue scolaire, et les cours d'arabe

1 salle d'accueil du pôle ado

1 régie commune avec la maternelle

1 régie sport qui se trouve sous le préau

L'aile scolaire est composée de :

9 salles de classe dont une classe ULIS

1 salle des maîtres

1 salle de formation

Sous le préau de l'aile scolaire on trouve une salle sensorielle qui peut être occupée sur tous les temps

Derrière l'aile loisirs se trouve un terrain de basket et un gymnase

II Objectifs pédagogiques

Dans le cadre d'un projet pédagogique, les objectifs pédagogiques jouent un rôle central en définissant les intentions éducatives et les résultats attendus pour les enfants. Ces objectifs, qui découlent des orientations politiques de la commune, servent de guide pour la mise en œuvre des activités et des programmes. Ils assurent la cohérence et l'alignement entre les valeurs et les priorités définies par les politiques locales et les pratiques pédagogiques quotidiennes.

Les orientations politiques :

- 1-Améliorer les conditions d'accueil des enfants
- 2-Favoriser les apprentissages et gommer les inégalités
- 3-Développer une politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- 4-Soutenir l'éducation artistique

La stratégie à l'enfance :

Objectifs :

- Améliorer le bien-être des enfants et des personnels
- Favoriser les parcours de réussite
- Préparer des citoyens engagés et responsables
- Développer les relations avec les familles et les partenaires

Valeurs :

- Le respect (l'autre, la nature, la vie animale)
- le soutien et la bienveillance
- L'équité de traitement
- La transparence.

Le plan d'action Ville Amie des Enfants 2020/2026 :

5 engagements :

- Assurer le bien-être de chaque enfant en favorisant et en accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité
- Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité
- Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunesse
- Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeunesse
- Nouer un partenariat avec Unicef France pour contribuer à sa mission veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

Les axes du plan éducatif :

Cette charte doit être partagée avec l'ensemble des équipes (ATSEM, enseignants, animateurs, Agents de restauration et agents d'entretien), afin qu'elle soit expliquée et appliquée.

1- Permettre aux enfants et aux familles de se sentir sereins sur les lieux d'accueil

- Travailler sur la sécurité des lieux :

Harmoniser les pratiques sécuritaires (plan incendie /PPMS...), entre les différents organismes (périscolaire / restauration et scolaire), malles PPMS...

- Aménager les espaces extérieurs et intérieurs, avec du matériel adapté (ergonomique / écologique...) : le matériel scolaire/ périscolaire.

2- Favoriser l'accès à la culture, au sport, au loisir de qualité pour tous les enfants

- Mettre en place des procédures afin d'individualiser les process d'accueil pour les familles qui en ont besoin : accueil enfant en situation handicap/ familles qui ne parlent pas français...

- Proposer des projets d'animation originaux et variés en lien avec les valeurs de la ville

- Réfléchir aux offres de séjours avec partenariat avec le tissu local

3- Faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.

- Définir le processus sur le soutien scolaire, au sein des écoles

- Développer le partenariat avec des associations pour investir des gestes écocitoyens pour un quotidien durable

4- Développer la communication et la valorisation auprès des familles

- Pérenniser une organisation fluide avec les directeurs d'écoles lors des conseils d'école (communication famille/ éducation nationale et municipalité)

- Pérenniser la communication avec les familles via toute mon année et site MSA

- Accentuer le partenariat avec le CCAS, les AS de secteur pour la communication avec les familles isolées.

AMENAGER DES ESPACES DE VIE COLLECTIVE ACCUEILLANTS

Qu'est -ce que cela signifie ?

Pour se sentir bien et accueillis, les enfants ont besoin d'évoluer dans des locaux aménagés selon leurs besoins et propices à :

- De réels moments de détente (besoin de moments calmes dans sa journée)
- L'exploration de leurs sens (besoin d'explorer et de faire ses expériences)
- Au jeu (besoin d'apprendre, de s'affirmer et de se construire)
- Au développement de leur autonomie (pouvoir se servir et ranger seul sans avoir à solliciter l'adulte)

La façon dont les espaces sont aménagés permet de communiquer un message dès l'arrivée des enfants et des familles dans les locaux. Des locaux accueillants sont rassurants.

Objectifs opérationnels	Moyens
a) Investir les lieux et décorer les salles d'accueil	<ul style="list-style-type: none">- Décorer les salles en fonction des thèmes- Coins permanents- Étiquette pour les enfants
b) développer la communication et la valorisation des activités auprès des familles	<ul style="list-style-type: none">- Publication sur toute mon année- Valorisation de toute mon année auprès des familles- Affichage et expositions avec les activités.- Tables d'accueil
c) tisser des liens privilégiés avec chaque enfant, développer un accueil de qualité et de confiance mutuelle.	<ul style="list-style-type: none">- Être à l'écoute de chaque enfant- Tableau des responsabilités- Règles de vie- Speed dating des connaissances.
d) Créer des moments de détente sur les temps d'accueil et les temps calmes	<ul style="list-style-type: none">- Pole de jeux calme et différant pendant le temps calme- Activités calme pendant le temps calme- Rédaction d'histoire collectivement et restitution.

PERMETTRE A CHAQUE ENFANT DE VIVRE DES MOMENTS DE DECOUVERTE AUSSI VARIÉS QUE POSSIBLE

Qu'est-ce que cela signifie ?

Certains enfants n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans un club de sport, de faire de la musique, du théâtre... Il est important de proposer aux enfants des activités et projets aussi variés que possible, tout en prenant en compte le rythme de leur journée.

Objectifs opérationnels	Moyens
a) L'accueil de loisir doit être un lieu de découverte et d'expression. Les activités proposées doivent être diversifiées, originales et appropriées à l'âge des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> - Journal trimestrielle faisant le bilan de chaque période avec les enfants. - Eviter la redondance de registre d'activité entre animateurs du même groupe. - Laisser la possibilité aux enfants d'avoir accès à un temps de jeux libres - Aménager des espaces de repos et de détente -
b) L'animateur doit être acteur en proposant des activités et projets variés, éveillant la curiosité et l'esprit de découverte des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de podcast audio/compte audio/histoire et activité en lien avec le thème. - Décloisonner par pôle d'activité - Utiliser les différents espaces et différentes salles de l'aile loisir (salle théâtre, ludothèque) - Boite à idées
c) Favoriser la découverte sportive et éveiller l'esprit d'équipe et de cohésion.	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de tournois et d'inter centre sportif - Découverte de sports méconnues - Animateur sportif qui tourne sur tous les groupes de mercredi en mercredi.

Créer un espace d'accueil propice au bien-être et à l'épanouissement de tous les enfants

Qu'est-ce que cela signifie ?

Pour que les enfants évoluent dans une vie collective harmonieuse, il est nécessaire de se mettre d'accord sur les règles imposées et que chacun les fasse appliquer. Les actions que nous mettons en place auprès des enfants devront leur permettre d'apprendre les notions d'inclusion, de respect.

Objectifs opérationnels	Moyens
a) Chaque enfant doit être considéré comme une personne à part entière, dans son individualité, il doit	<ul style="list-style-type: none">- Propositions de plusieurs activités sur chaque temps (une par animateur) avec planning géant- Accueil ritualiser avec bonjour personnalisé.
b) L'accueil de loisir contribue à l'apprentissage de la vie sociale. Accompagner l'enfant vers l'autonomie.	<ul style="list-style-type: none">- Rendre l'enfant acteur de son temps.- Les enfants aident au goûter- Plateaux et tables de débarrassage dès les grandes sections pour le repas- Rangement avec les enfants se qui fait partie de l'activité.

III Journée type

1/Répartition des temps respectifs d'activité et de repos



Journée type des enfants à l'accueil de loisirs

2/ Modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour l'animateur :

Prendre les feuilles de pointage ainsi que la télécommande visioconférence
Préparer une salle accueillante
Pointer l'enfant à son arrivée (uniquement s'il est inscrit)
Proposer diverses tables dédiées aux activités calmes (puzzle, jeux de société, coloriage).
Jouer avec les enfants
Arrêter tous les ateliers pour 8h20/25, vérification des feuilles d'appel, rangement de la salle et départ vers la salle dédiée à son groupe
Transmission des informations auprès des collègues



7h30-8h30

Garderie

Pour l'enfant :

Venir se pointer auprès de l'animateur
Profiter des activités proposées par l'équipe d'animation
Jouer avec l'animateur
Prendre un livre et s'installer pour se réveiller tranquillement
Ranger quand il a terminé

Pour l'animateur :

Temps d'accueil du matin:

Accueillir l'enfant et/ou parent, pointer l'enfant et prendre les informations nécessaires.



8h30 - 9h

Arrivées échelonnées

Pour l'enfant :

Venir se présenter auprès de l'animateur
Dire bonjour
Donner les informations si nécessaire

Pour l'animateur :

Vérifier les feuilles d'appels des enfants, ainsi que les habitudes alimentaires, prendre connaissance des informations données par les parents le matin.
Présentation de la journée (présentation des animateurs, menu, ateliers).
Écouter des enfants sur leurs demandes ou envies.



9h

Regroupement/ Appel

Pour l'enfant :

Écouter les animateurs
Participer au rangement et aux propositions des ateliers.

Pour l'animateur :

Préparer, installer et ranger son activité
Varier les types d'activités (manuelles, sportives ou culturelles)
S'adapter en cas d'imprévu (météo, tranches d'âges, etc.)
Présenter son activité et la faire avec les enfants
Remplir une feuille de sortie en cas de sortie
Emporter une trousse pharmacie en fonction de l'activité proposée
Accompagner les enfants pendant le déroulé de l'activité



9h15 - 11h30
14h - 16h30

Temps d'activité



Pour l'enfant :

Profiter de l'activité proposée ou en proposer une si l'enfant a envie

Ne rien faire et se diriger vers les coins permanents
Aider le groupe à ranger l'activité

Écouter les consignes

Pour l'animateur :

Ils s'installent un par table ou se répartissent au mieux l'espace

Accompagnement au repas :

Maintenir un niveau sonore correct
Inciter l'enfant pour goûter les plats
Vérifier les régimes alimentaires et PAI
Accompagner le débarrassage
Vérifier que tous les enfants soient venus à la cantine
Aider aux services si besoin (lait, soupe, sucre) ou plat
Aider les enfants à couper
Favoriser l'autonomie
Sensibiliser au gaspillage



11h30 - 13h30

Temps de repas

Pour l'enfant :

Se pointer
Se laver les mains avant d'aller manger

Dans la cantine

Parler calmement
Être polis
Goûter à tout
Demander pour se lever (débarrassage, cruche, se resservir)
Prendre son temps pour manger

Dans la cour, ou dans les salles

Participer à l'activité ou faire ce dont ils ont envie (jeux libres, lecture, dessin, ...)
Demander de l'aide à l'animateur si besoin
Proposer leurs envies, leurs besoins

Pour l'animateur :

Aménager des lieux de repos dans les salles.
Encadrer ces temps de repos en proposant des histoires, de la musique douce, de la relaxation....
Des temps calmes innovants doivent être proposés.

Tout le monde est mobilisé, on se repose mieux en petits groupes donc il faut diviser les groupes
Adapter le temps calme en fonction de l'âge des enfants, du rythme de la journée et / ou de la semaine.



13h30-14h
Temps calme

Pour l'enfant :

Il peut demander à dormir quel que soit son groupe.
Il peut se reposer au-delà de 14h00 s'il le souhaite.

Pour l'animateur :

Proposer à un groupe d'enfant de participer à la préparation du goûter,
Recenser les points de vue des enfants sur leur ressenti de la journée
Ranger le goûter avec la participation des enfants
Faire attention aux allergies et PAI



17h -18h15
Goûter

Pour l'enfant :

Se laver les mains en amont et à la fin
Échanger avec ses camarades et les animateurs
Participer à la préparation du goûter
Participer au rangement du goûter

Pour l'animateur :

Jouer avec les enfants jusqu'à leur départ
Prendre les feuilles d'appel et la télécommande
Vérifier que l'adulte est habilité à récupérer l'enfant
Faire signer la feuille de journée à l'adulte
Échanger avec les adultes sur la journée des enfants
Passer les informations importantes aux adultes concernés
Faire signer une feuille de retard si l'adulte est en retard pour venir chercher l'enfant



17h -18h15
Départs échelonnés

Pour l'enfant :

Ranger son activité avant de partir
Prendre ses affaires
Dire au revoir aux animateurs
Prévenir de son départ

3/ Modalités spécifiques

Durant les temps d'accueil du matin et du soir une table d'accueil est mise en place. (Une en maternelle pour les ps et ms et une en élémentaire incluant les gs.

Les tables d'accueil sont tenues par l'animateur de garderie le matin et le soir jusqu'à son départ puis un autre animateur vient relayer le soir. Ce sont également les animateurs de garderie qui s'occupent des accueils et départs des enfants en demi-journée de 13h20 à 13h30. (Un animateur s'occupe des départs et un des arrivés de chaque côtés, maternelle et élémentaire)

Durant les activités les animateurs doivent proposer des ateliers sur différents thèmes choisie au cours de l'année pendant les réunions. A chaque nouvelle période (au retour de chaque vacances scolaire) le thème change.

Horaire des temps des repas par groupe :

Coté maternelle :

- 11h45 pour les petites sections
- 12h30 pour les moyennes sections

Coté élémentaire :

Réfectoire du coté aile de loisir :

- 11h45 pour les cp
- 12h15 pour les grandes sections

Réfectoire coté aile scolaire :

- 12h pour les ce1 et ce2
- 12h30 pour les ce2 et cm

Le planning géant :

Les enfants doivent pouvoir visualiser les animations dans son ensemble, le fil conducteur et les animations proposées. Les enfants doivent pouvoir s'inscrire sur chaque animation, selon leur choix. Cela permettra aussi aux animateurs d'anticiper la préparation des animations (listes de sorties, matériel selon le nombre d'enfants...) L'enfant va pouvoir choisir ses animations. Choisir est une action difficile ! Cela implique « abandonner quelque chose » les enfants ont du mal à réaliser des choix. C'est important qu'il puisse le faire dès le plus jeune âge, en prenant son temps. L'animateur doit être un guide dans le choix de l'enfant (rythme de l'enfant, essayer des choses nouvelles). Le planning géant doit avoir des dates (les mercredis ou jours de sessions), des périodes (matins/ midi/...), des cases suffisamment grandes pour inscrire les enfants, des pictogrammes ou dessin pour représenter de manière ludique les activités et se mettre à la portée d'enfants de tout âge.

IV Modalités de participation des jeunes

1/ Autonomie

Autonomie : "Capacité de quelqu'un à être autonome, à ne pas être dépendant d'autrui"

Participation à la vie quotidienne :

- Gestion du Temps du repas (débarassage, service autonome des entrées, self en élémentaire, service à l'assiette, Petite et grande faim)

En élémentaire et pour les grandes sections, les enfants se servent de manière autonome au self pour les entrées et peuvent aussi exprimer leur besoin en quantité de nourriture par le principe de jetons « petite » ou « grande » faim, et ils débarrassent leur plateau.

Pour la maternelle, les enfants ont la possibilité d'exprimer leur besoin en quantité lorsque les adultes le demande au moment du service. Ils participent également au débarrassage (essentiellement au centre la table dans une assiette).

- Choix de l'espace de jeux et mise à disposition du matériel

L'enfant a la possibilité de choisir son espace de jeux lors des temps d'accueil périscolaire. Que ce soit le matin, le midi ou le soir. L'enfant a la possibilité de choisir autant son activité que le lieu dans lequel il veut aller. Il a la possibilité de se rendre dans différentes salles périscolaires, dans les cours ou autres endroits (exemple : gymnase) en fonction des activités qui lui sont proposées ou s'il veut être en temps libre.

Pour les temps du mercredi et des vacances, l'enfant choisit une activité et devra se rendre dans la salle dédiée à son choix d'activité.

Que ce soit pour le périscolaire ou pour les journées complètes d'accueil de loisirs, l'enfant a également la possibilité de bénéficier d'espaces de jeux nommés « coins permanents » où il pourra être en autonomie. Ses espaces peuvent prendre la forme de coins bricolage, lecture, dessin ou encore d'activités libres.

Concernant la mise à disposition du matériel, le matériel manuel est laissé en libre accès pour que les enfants puissent en bénéficier sur tous les moments de la journée. Les jeux de société sont laissés en libre accès pour les jeux à utilisation rapide. Pour les jeux plus complexes, ils sont à la demande des enfants auprès de l'animateur.

Le matériel sportif est à disposition des enfants en fonction des activités libres dans la cour. Pour les ateliers spécifiques, le matériel est stocké dans une régie et les enfants doivent demander à l'animateur pour en bénéficier.

- Recensement des envies

Lors des différents moments d'une journée, les animateurs recensent les envies des enfants en termes d'activités ou encore de projets. Les projets annuels sont réfléchis avec eux autant sur le contenu que sur la forme. Par exemple, les enfants participent à l'élaboration des plannings sur les structures ALSH. Pour le périscolaire, les envies sont recensées soit par écrit soit verbalement par les animateurs.

- Bilans d'enfants

Lorsqu'une activité ou un projet se termine, il est essentiel d'avoir un retour des enfants sur ce qu'ils ont apprécié ou non. Ce bilan peut se faire sous plusieurs formes en fonction de l'âge des enfants. En maternelle, les émojis des émotions pourront être utilisés pour exprimer leurs ressentis et avec les élémentaires, les échanges verbaux ou écrits en fonction du projet seront favorisés.

Modalités de Participation aux activités :

- Préparation et rangement des activités

La préparation et le rangement font partie intégrante du temps d'activités. Les jeunes peuvent être impliqués dans la préparation et le rangement des activités selon leurs capacités.

Pour la préparation, les enfants peuvent aider l'animateur à récupérer le matériel nécessaire à l'animation et l'aider à le mettre en place si besoin.

A la fin de l'activité, les enfants participent au rangement du matériel également.

- Inscription et participation aux activités

Les mercredis et les vacances scolaires, les enfants s'inscrivent lors des temps de rassemblement pour choisir dans le programme proposé l'activité qui leur plaît.

Sur le temps périscolaire, ils choisissent parmi les espaces laissés libres d'accès (voir partie "choisir son espace de jeux").

Les enfants sont libres de choisir l'activité qui les intéresse dans le programme proposé par les animateurs et peuvent choisir de "ne rien faire".

Cette possibilité de ne rien faire permet aux enfants de rester jouer dans les coins permanents de son groupe, sous forme de jeux libres et sous la surveillance d'un animateur en activité.

Pour favoriser la découverte et l'implication des enfants dans leur journée de loisirs, les animateurs travaillent leurs propositions d'activités pour qu'elles soient les plus séduisantes et attirantes possibles pour les enfants (exemple : modèle d'activités manuelles, dramatisation pour faire rentrer les enfants dans un univers ludique...).

- Diversités dans les propositions d'activités

Lors des temps d'accueil en périscolaire ou au centre de loisirs des mercredis et vacances, les animateurs proposent un choix varié d'animations aux enfants.

Les animations proposées peuvent être manuelles, sportives, culturelles ou théâtrales, à l'intérieur ou à l'extérieur selon les conditions pour offrir la plus grande diversité possible.

Les accueils périscolaires et extrascolaires de la ville peuvent aussi proposer des projets et animations de plus grande ampleurs comme des grands jeux à thème, des rencontres inter-périscolaires et des spectacles communs.

Pour le temps périscolaire du soir, les familles ont la possibilité d'inscrire leur enfant à l'aide aux devoirs. Ce dispositif permet de mettre à disposition des enfants un espace pour faire ses devoirs sous la surveillance d'un animateur et de bénévoles qui peuvent les accompagner.

Des parcours découvertes sont également proposés pendant le temps périscolaire du soir (à partir de janvier pour les enfants de petites sections et à partir de la rentrée des vacances d'automne pour tous les autres). Ces parcours permettent de découvrir une discipline particulière proposée par un animateur, sur inscription, par période de vacances à vacances.

2/ Valeurs

Règles de vie :

Pour faciliter la vie de groupe et le vivre ensemble, la mise en place de règles de vie participe au bon fonctionnement des accueils périscolaire et alsh.

Ces règles s'appliquent à tous les temps d'accueil des enfants : la vie quotidienne et les activités. Les animateurs proposent aux enfants des règles de vie en collectivités. L'équipe encadrante met en place des règles non négociables permettant le bon fonctionnement de la vie de groupe (se référer au règlement intérieur des accueils de loisirs). Un espace sera laissé aux enfants notamment sur le déroulement des activités et fera l'objet d'une partie "négociable".

La présentation des règles aux enfants s'adapte à leur âge (imaginée pour les plus petits, écrite pour les grands). Elles sont présentées aux enfants au début de chaque année ou de chaque période de vacances.

Elles peuvent être adaptées selon les spécificités de chaque école en lien avec l'éducation nationale.

Mixité et égalité filles/garçons, Vivre ensemble et gestion de conflits

Pour favoriser le vivre ensemble, les écoles de la ville mettent en place des sensibilisations au harcèlement, au droit à la différence et à d'autres thématiques via les actions éducatives proposées en classes.

Ces valeurs se retrouvent dans le fonctionnement quotidien des accueils périscolaires et Alsh. Les animateurs proposent des animations qui favorisent la mixité et l'inclusion de tous.

En cas de non-respect des règles de vie et de vivre-ensemble, les équipes d'animation proposent une échelle de sanctions réparatrices aux enfants pour faciliter leur compréhension.

V Santé et sécurité

Chaque membre de l'équipe est garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Sécurité physique :

Afin de garantir la sécurité physique de chaque enfant, l'adulte doit poser un cadre à l'enfant et le faire respecter. Ces règles doivent être discutées en équipe au préalable afin que chacun ait le même discours auprès des enfants.

Lorsque les enfants sont dans les cours, les adultes doivent être mobiles et circuler partout.

Lorsqu'un adulte non connu se présente, les animateurs doivent lui demander les raisons de sa venue et vérifier ensuite qu'elle est bien autorisée à entrer dans les locaux. Si une personne se présente pour récupérer un enfant, les animateurs doivent s'assurer de son identité et vérifient si elle est inscrite ou non sur la liste des personnes autorisées sur la fiche sanitaire de l'enfant.

Toute l'équipe doit rester attentive et prendre connaissance des conduites à tenir selon les niveaux du plan Vigipirate. Chacun doit les respecter et les faire respecter. Il faudra donc être vigilant à la fermeture des bâtiments et des barrières. Si l'équipe est amenée à fermer seule le soir, il faudra s'assurer que tous les bâtiments sont bien fermés à clés, fenêtres fermées et mise sous alarme des locaux.

En cas d'incendie, intrusion ou catastrophe naturelle ou chimique :

Les adultes doivent prendre connaissance des conduites à tenir dans chacune de ces situations afin de garantir la sécurité des enfants.

Des exercices pourront avoir lieu durant l'année. Des exercices PPMS ont lieu également sur les temps scolaires. Il s'agit d'un plan particulier de mise en sûreté. L'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe. Un registre de sécurité est à disposition dans les bureaux des directrices d'école dans lequel sont notés tous les exercices effectués.

Un document unique est également à disposition pour noter des situations de mise en danger.

Les activités nécessitant du matériel spécifique :

Il faudra être vigilant aux règles de sécurité pour :

- L'utilisation des rollers et trottinettes : les enfants commencent toujours par mettre leurs protections (casques genouillères et coudières obligatoires pour le roller) casque pour la trottinette, avant de commencer à rouler.

L'animateur devra rappeler les règles de sécurité avant l'utilisation de :

- Matériel chauffant ou électriques dans les ateliers cuisines
- Pistolet à colle
- Cutter, objets pointus
- Outils
- ...

Il faudra aussi adapter l'activité et l'autonomie dans l'utilisation de ces objets à l'âge des enfants et de leur capacité.

Certains enfants pourront les utiliser seuls après avoir entendu les règles, d'autres pourront le faire mais en présence d'adulte à côté, pour d'autres, l'adulte aura préparé lui-même.

Sécurité morale et affective :

L'équipe d'animation doit être à l'écoute et être capable de repérer un enfant qui ne va pas bien (isolement, comportement inhabituel...). Attention toutefois à ne pas être trop intrusif, les adultes doivent être à l'écoute d'un enfant qui vient se confier et pouvoir ensuite en discuter avec leur direction en toute discrétion. Attention aux jugements et déformations des propos, il faut rester sur les dires de l'enfant et rester neutre sans donner son interprétation.

Tout comportement inhabituel ou qui pourrait vous interpeller doit être signalé à la direction.

En cas de blessure :

- Blessure visible

Si la blessure est visible, selon l'endroit les adultes utilisent les produits qui se trouvent dans l'armoire à pharmacie ou dans la trousse de secours.

Tout soin effectué doit être noté dans le carnet de soin. Même la température d'un enfant qui n'a pas de fièvre.

Attention, des gants sont à disposition et doivent être portés pour soigner toute blessure avec du sang.

En cas de doute sur les soins à effectuer, l'animateur demander l'avis de l'assistant sanitaire ou de la direction.

Il est interdit d'administrer un médicament à un enfant sans ordonnance et sans avoir averti la direction.

Toute blessure à la tête, au visage doit être signalée à la direction afin que nous puissions prévenir les parents

- Blessure invisible

Un enfant qui se plaint d'une blessure non visible doit être signalé à la direction afin de prévenir les parents.

Dans tous les cas, les informations doivent être transmises aux enseignants lorsqu'ils prennent le relais le matin après l'accueil ou l'après-midi après la pause méridienne. Et les informations doivent être également transmises aux parents le soir pendant le temps d'accueil.

Régime particulier et PAI :

Les familles indiquent sur les fiches sanitaires si leur enfant suit un régime alimentaire particulier (sans porc, sans viande...). Chaque adulte doit en prendre connaissance en début d'année et être vigilant tout au long de l'année afin que cela soit respecté.

Les membres de l'équipe doivent connaître le nom de tous les enfants ayant un PAI et pas seulement ceux de la classe dont il fait l'appel. Ils doivent connaître l'allergie ou le contenu du PAI et savoir comment intervenir en cas de besoin.

Ils doivent savoir où se trouve la trousse de soin en cas de besoin et vérifier régulièrement si les produits ne sont pas périmés.

Pour un PAI alimentaire avec panier repas, les familles doivent déposer la glacière à l'équipe de restauration qui contrôle la température.

Les animateurs doivent être vigilants à ce que l'enfant ne mange rien d'autre que son panier repas, et s'assurer que l'ensemble de l'équipe soit informé (y compris les animateurs qui

interviennent ponctuellement).

L'accueil d'enfants porteur de handicap ou ayant des troubles du comportement

Nous devons nous adapter aux besoins des enfants à particularité. Pour cela il existe des salles sensorielles ou malles avec du matériel adapté.

Un temps d'échange aura lieu avec la famille afin de connaître les besoins de leur enfant et proposer un accueil adapté.

En cas de difficultés, les animateurs et la direction évalueront les besoins d'encadrement supplémentaire.

Un travail d'équipe sera nécessaire afin d'assurer le suivi sur tous les temps de la journée de l'enfant et le lien avec la famille.

Quand un enfant nécessite un accompagnement supplémentaire, un animateur pourra être détaché pour sa prise en charge. L'enfant reste sous la responsabilité de toute l'équipe, la présence de l'animateur supplémentaire sert à apporter une aide au groupe (en situation de crise par exemple), accompagner l'enfant sur les activités afin qu'il soit au mieux intégré au groupe. L'animateur peut être aussi le lien avec les familles pour le passage de transmissions.

Les animateurs devront rester vigilants quant aux discours portés aux familles et aux collègues (devoir de réserve, secret professionnel...).

VI Modalités d'évaluation

1/ Evaluation de l'équipe d'animation

L'évaluation d'une équipe d'animation est essentielle pour garantir la qualité des interventions et le bon fonctionnement des activités. Elle permet de valoriser les compétences de chaque membre, d'identifier les besoins en formation et de renforcer la cohésion de l'équipe.

Evaluations individuelles

Les évaluations individuelles ont lieu en cas de nécessité (dysfonctionnement, problème d'application du projet pédagogique...) et au moins une fois par an, lors de la campagne d'évaluations professionnelles pour les animateurs référents, et en fin d'année scolaire pour les animateurs vacataires.

Objectifs :

- Identifier les compétences et les points de développement
- Favoriser la motivation et l'engagement des animateurs
- Vérifier la bonne application du projet pédagogique

Ils s'appuient sur les supports fournis par la collectivité (animateurs référents) et sur les supports établis au sein du service périscolaire (animateur vacataires). Ils prennent le plus souvent la forme d'entretiens mais peuvent également s'appuyer sur des observations de terrains et des auto-évaluations.

- Entretiens individuels : Discussions avec le responsable de l'équipe pour faire le point sur les performances et les objectifs individuels.
- Observations : Analyse des pratiques d'animation sur le terrain.
- Auto-évaluation : Chaque animateur évalue sa propre performance et identifie ses points forts et ses axes d'amélioration.

Evaluations collectives

Les évaluations collectives ont lieu en cas de nécessité (dysfonctionnement, problème d'application du projet pédagogique...) et au moins une fois par période (entre deux vacances). Elles prennent la forme de temps de réunion.

Objectifs :

- Promouvoir un climat de travail positif et collaboratif
- Adapter les pratiques et les stratégies d'animation
- Vérifier la bonne application du projet pédagogique qui a été présenté en journée de pré-rentrée

2/ Evaluation du projet pédagogique et évaluation annuelle de la structure

L'évaluation d'un projet pédagogique est une étape cruciale pour assurer la qualité et l'efficacité des actions éducatives mises en place. Elle permet de mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés, d'identifier les points forts et les axes d'amélioration, et de garantir une amélioration continue des pratiques pédagogiques.

Objectifs :

- Vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques.
- Mesurer l'impact des projets et des activités.
- Identifier les réussites et les difficultés rencontrées.
- Fournir des éléments de réflexion pour ajuster et améliorer le projet.
- Rendre compte aux parties prenantes (hiérarchie, élus, partenaires...)

L'évaluation s'appuie sur les bilans d'année scolaire grâce aux supports fournis tous les ans par les chefs de service en fin d'année scolaire. Ils donnent lieu ensuite à des échanges en équipe.

Fiche de projet (*modèle*)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le projet :	
Public	Animateur :
Objectifs :	
Étapes du projet	
Début du projet : sensibilisation : comment je donne envie aux enfants de participer à mon projet :	
Déroulement du projet :	
Finalité du projet : comment je le valorise auprès des enfants et des familles :	

Besoins spécifiques :	Demande service communication :
------------------------------	--